

4

Le Delta intérieur du Niger : un gage majeur de la souveraineté alimentaire pour le Mali et la CEDEAO

Issaka Bagayogo

Introduction

Le jubilé de l'indépendance d'une majorité de pays africains subsahariens sera fêté tout le long de l'année 2010, avec faste. Et pourtant, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser. Un seul thème suffirait pour s'en convaincre : celui de la faim.

Notre continent, pour se nourrir, mais aussi se soigner, s'éduquer, a toujours besoin de tendre la sébile. D'abord dans notre tête à tête avec les anciennes métropoles, quasiment durant les vingt premières années de vie postcoloniale, ensuite, avec le cercle des « contributeurs » pour remplir les besaces africaines qui, par la suite, s'est élargi à ce qu'on appelle la Communauté internationale dont les trois principaux points d'appui en ces temps de circulation sans frontières, ni identité des capitaux sont le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La faim, pour ne parler que d'elle, et en Afrique de l'Ouest, pour ne prendre que cet exemple, n'est pas une vue de l'esprit. Elle est loin d'être vaincue. Il en est de même de ses corollaires, les migrations internes, transnationales et internationales, la malnutrition, les conflits pour le contrôle des ressources naturelles, etc.

Toute réflexion sur la faim en Afrique renvoie nécessairement à celle plus centrale de sa souveraineté alimentaire, gage du développement tout court.

Pour ma part, la conquête de cette souveraineté alimentaire repose très largement sur une exploitation judicieuse des quatre zones agro-écologiques complémentaires dans lesquelles l'Afrique de l'Ouest est spatialement inscrite. Par ailleurs, de nombreuses zones humides jalonnent les espaces saharo-sahéliens et soudaniens que compte cette Afrique de l'Ouest.

C'est précisément sur une de ces zones humides que porte mon propos relatif à la question du devenir des paysanneries ouest-africaines. Il s'agit du Delta intérieur du Niger. Le Delta intérieur du Niger comprenant l'Office du Niger est à lui seul crédité d'une superficie agricole exploitable de 3,5 million d'hectares. En y ajoutant les terres exondées et les vallées fossiles situées en aval du Delta, on atteindrait près de 4,5 millions d'hectares. Le Delta intérieur du Niger offre également à l'élevage et à la pêche en eau douce de meilleures conditions d'une profonde transformation qualitative.

Il y a plus d'un siècle que l'économie et le commerce en Afrique de l'Ouest (versus CEDEAO) sont axialement orientés vers les côtes qui ont servi et servent toujours de portes d'entrée et de sortie des produits en direction de l'Occident et le reste du monde d'un côté et de l'autre vers l'intérieur des terres.

Une des alternatives à ce détournement extraverti des courants d'échange ouest-africains est leur recentrage sur l'intérieur des terres en tournant le dos à l'océan. Pour ce faire, un des points d'appui qui nous paraît le mieux indiqué est le Delta intérieur du Niger (DIN). Nonobstant le dragage minutieux et complet du lit majeur du Niger, cette zone offre les opportunités ci-après :

1. l'accueil sur ces terres arables en maîtrise totale ou partielle de l'eau de plus de trente millions d'agro-éleveurs et de pêcheurs de la CEDEAO en trois décennies ;
2. la transformation de cette portion de l'intérieur des terres ouest-africaines en un vaste pôle de productions alimentaires modernes et variées et d'industries alimentaires destinées autant à assurer pleinement la consommation interne de la CEDEAO qu'à exporter le surplus sur le marché international ;
3. l'élaboration et la mise en pratique d'une politique agricole à la dimension de la sous-région ouest-africaine impliquant au minimum trois conditions indispensables qui sont :
 - la modernisation radicale des outils de production permettant de ranger dans les placards la daba et autres accessoires datant des époques lointaines ;
 - la création d'une paysannerie parcellaire au niveau de la CEDEAO propriétaire de ses propres moyens de production et qui travaillerait sur les nouvelles terres aménagées du Delta avec sa pleine et entière participation ;
 - la sécurisation foncière absolue des nouveaux paysans sur toutes les terres aménagées, sécurisation qui ne laisse aucune place au métayage ou au statut d'ouvriers agricoles.

En clair, c'est le glas pour le désir/rêve de l'installation de l'agrobusiness dans le Delta intérieur du Niger : toute chose qui transparait à travers la distribution par brassées de milliers et de centaines de milliers d'hectares en baux emphytéotiques et par conventions à des sociétés et producteurs privés ainsi qu'à des États tiers.

Une telle politique agricole et sociale n'implique point d'oublier la reprise d'une nouvelle politique d'industrialisation centrée sur le marché intérieur de l'ouest-africain et qui ferait pièce à celle axée sur les exploitations de minerais comme l'or ou même le pétrole qui ne sont point des minéraux qui conduisent à une industrialisation, mais générant seulement des ressources financières. Pour une vraie industrialisation, il faut que nos pays centrent leur effort sur l'exploitation et la transformation sur place des minéraux industriels que sont le fer, la bauxite, le manganèse, l'uranium, le lithium, la tantale, le calcaire, le marbre, le phosphate, le cuivre, le nickel, le chrome dont regorgent les sous-sols de l'ensemble des pays de la CEDEAO et en particulier le Mali. Or donc, les rentiers d'État qui sont majoritaires parmi les tenants de nos États respectifs sont plutôt portés sur l'exploitation et l'exportation de minerais comme l'or et le pétrole au même titre que les produits du cru. A y regarder de près, les minerais précités sont quasiment à fort coefficient fiduciaire uniquement.

Somme toute, le présent texte est à verser aux vieux débats sans cesse renouvelés sur, non point la nécessité, l'urgence ou autre question institutionnelle relatives à l'intégration ou l'unité africaine à construire par cercles concentriques régionaux, mais sur celle de leur faisabilité pratique. Cette faisabilité pratique en ce qui concerne la CEDEAO, dans les lignes qui suivent, a pour levier le Delta intérieur du Niger. Ce levier ici prend donc la figure de Dame Agro-sylvopastorale actionnée par des paysans, des éleveurs, des pêcheurs de type nouveau qu'il faut promouvoir.

Afrique : la souveraineté alimentaire en question

La Fondation Forum de Bamako a tenu dans cette même ville sa 10^e édition du 16 au 20 février 2010. Le thème retenu cette année était le suivant : « L'Afrique 50 ans après : le défi alimentaire, la faim sur le continent ». Ce forum qui, relativement à la question, ne sera pas à coup sûr le dernier, s'ouvrira par un cri du cœur émouvant de son vice-président, cri déclamé en ces termes : « La faim insulte, parce que la faim ronge, consume et tue tout ce qu'il y a d'humain dans l'homme : le corps et son charme, l'âme et sa beauté, le cœur et sa dignité, la Foi et sa grandeur, la raison et ses raisons ».

Comme à l'accoutumée, le rapport de synthèse qui en est issu fait l'économie des débats, des orientations, des points retenus comme axes prioritaires d'actions et, enfin, les recommandations rituelles. Ce rapport de synthèse est structuré en sept points qui sont :

- l'état des lieux sur la faim et la pauvreté en Afrique ;
- l'analyse des causes et explications du phénomène ;
- les atouts du continent africain ;
- les expériences de certains pays en matière d'agriculture ;
- les défis à relever pour le futur ;
- les stratégies à mettre en œuvre ;
- les recommandations fortes.

Mon propos n'est pas de reprendre le Forum de Bamako, encore moins de reproduire ici toutes les données quantitatives sur l'ampleur de la faim dans le monde et en Afrique en particulier. Elles sont suffisamment connues (cf. le rapport de synthèse, le rapport de la Session 5, la communication de Martin Ziguélé,¹ etc.). Le fil conducteur de mon point de vue sur la faim en Afrique, et en particulier en Afrique de l'Ouest, est l'indexation à un niveau régional des différentes zones agro-écologiques dont l'exploitation commune et appropriée est de nature à faire de chaque région du continent une zone exportatrice nette de produits agroalimentaires au cours des trente prochaines années, ou à tout le moins permettre de rompre avec le cycle infernal de la dépendance alimentaire vieux de plus de quarante ans. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler, pour la clarté de mon propos, quelques catégories et concepts bien contextualisés à l'aide desquels la pénurie et la dépendance alimentaires ont été définies (Sylla 2007).

À l'entame des souverainetés nationales et internationales où brillaient de mille feux le « soleil des Indépendances », les questions agraires en Afrique tournaient autour de la seule notion politique d'autosuffisance alimentaire. Cette politique qui eut cours de 1960 à 1985 environ, sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, impliquait une forte intervention de l'État au triple plan de l'encadrement/l'éducation des paysans, de la production et de la commercialisation. En plus de l'agriculture, les États africains jouèrent au niveau de l'industrialisation, mais aussi de l'import-export de substitution, le rôle de premier agent économique, quelle que soit d'ailleurs leur inclinaison idéologique. Les États africains certes, avec de fortes variations – effets de leur degré de distanciation avec les anciennes métropoles coloniales et l'Occident drapé dans sa toge impériale – gardaient à cette époque une marge de manœuvre notable dans la gestion de leurs affaires respectives.

S'auto-suffire en denrées de première nécessité, tel était le slogan phare de l'époque. Ce slogan rimait avec un minimum de degré d'auto-promotion, voire d'auto-gérance. À cette époque la question agraire et le développement du monde rural étaient pris en charge par les programmes agricoles dont les objectifs majeurs étaient la satisfaction des besoins de sustentation adéquate des habitants des pays grâce à la production locale.

Ce nationalisme au goût culinaire tropical s'exprimait ainsi : « Mangez ce que vous produisez et produisez d'abord ce que vous consommez ». Il est exact que ce slogan résonnait encore plus vrai et plus fort dans les pays qui avaient une expérience de développement inspirée du modèle socialiste.

La seconde période ou contexte socioéconomique et politique est marquée par la chape de plomb des Programmes d'Ajustement tout Court, Avancé, Renforcé, etc. On pourrait allonger les qualificatifs. Cette période s'étend approximativement de 1983 à 2000. Elle est essentiellement caractérisée par la disqualification par les Institutions de Bretton Woods de l'État africain en tant qu'agent économique et commercial. Subséquemment au désengagement de l'État, intervient la mise en œuvre d'un lourd et non moins irréaliste train de mesures libéralisant l'économie et les échanges marchands.

Ni les filets sociaux, ni les mesures d'accompagnement, ni les nouveaux critères de classement et d'ordonnement de chaque État du monde n'apporteront les correctifs nécessaires aux conséquences désastreuses pour l'Afrique subsaharienne, des différents Programmes d'ajustement structurel. Au plan politique, c'est une période qui marque un tournant dans le mode d'existence de l'État africain : celui de sa *désubstantialisation*. Les États africains sont réduits quasiment à un simple rôle d'intermédiation entre les partenaires techniques et financiers, les secteurs privés locaux et étrangers et les communautés de base.

Pour juguler la faim et la malnutrition des Africains, un nouveau concept apparaît en 1974 :² *la sécurité alimentaire*. Elle est définie comme l'accès de tous, en permanence en tout lieu, à une nourriture de qualité, en quantité suffisante. La sécurité alimentaire implique pour tout citoyen africain de pouvoir mener une vie active décente, en mangeant à sa faim. La sécurité alimentaire suppose quatre composantes interdépendantes qui caractérisent la nourriture : la disponibilité, l'accessibilité, la durabilité et, enfin, la qualité.

Pour sûr, l'insécurité alimentaire des Africains faisant écho à l'insécurité et à la précarité socioéconomique n'était que la conséquence d'une criarde réalité : le déficit alimentaire, c'est-à-dire l'insuffisance chronique des productions et des stocks de prévention. La sécurité alimentaire serait la réponse au déficit alimentaire chronique qui s'est installé dans presque tous les pays africains situés au sud du Sahara depuis quarante ans.

La troisième et dernière période que nous vivons est celle de la lutte contre la pauvreté. Elle est l'autre face de la mondialisation ou l'unipolarisation des échanges marchands internationaux après l'effondrement des pays socialistes de l'Europe et l'adaptation spectaculaire de la Chine à l'économie de marché. Cette dernière période commence à partir des années 2000. La création de l'OMC, intervenue en 1995 donc cinq ans plus tôt, en est un des gages régulateurs.

La promotion des cultures de rente au détriment des cultures vivrières combinée aux coûts sociaux massifs des PAS et Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA) avaient obligé les chefs d'État du monde, toujours en 1995, à se

réunir à Copenhague pour un sommet mondial sur le développement social. Au cours de ce sommet, a été adoptée une Déclaration universelle pour l'Amélioration des conditions humaines. La même Déclaration invitait tous les pays à élaborer les plans nationaux de lutte contre la pauvreté ayant comme point de mire quatre axes prioritaires: la santé, l'éducation, l'emploi et le développement rural. Point n'y fait : les moyens financiers mobilisés et autres formes de secours d'urgence ou échelonnés n'ont pas comblé les attentes. Ainsi, cinq ans après ce Sommet mondial, la Banque mondiale et le FMI invitaient à Libreville en 2000 les chefs d'État africains pour valider leur nouvelle approche des questions politico-économiques de notre continent. Pour ces deux institutions, l'heure n'était pas à l'élaboration de programmes de sortie de crise ou de rattrapage des retards, mais plutôt à la manière de parer au plus urgent : c'est-à-dire à la lutte contre la faim et la pauvreté.

Le message était on ne peut plus clair. Comme le dit Marc Augé, à beaucoup près, on peut le résumer ainsi : « On soigne d'abord la faim, la soif et toutes les autres formes de pauvreté. Le développement de l'Afrique on s'en occupera plus tard ». Autrement dit, le mot développement, naguère prisé, est en train de disparaître du lexique économique-politique au sujet de l'Afrique au profit de la lutte contre la pauvreté et la faim. La nouvelle donne proposée à Libreville par les deux institutions initiatrices de la rencontre est la suivante :

1. Tous les prêts de la Banque mondiale et du FMI aux pays à faibles revenus seront axialement orientés vers la lutte contre la pauvreté. Il en sera de même pour les aides publiques émanant des autres bailleurs de fonds.
2. Chaque pays africain est expressément invité à élaborer un Cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSRP). Sitôt dit, sitôt fait. Ce cadre sert désormais de référentiel à l'action gouvernementale de tous les pays de l'Afrique subsaharienne et ce depuis l'an 2000.

C'est pourquoi j'ai choisi cette date comme celle à partir de laquelle commence la 3^e période. Celle que nous vivons, dont la caractéristique principale est l'abandon du développement des pays africains en tant que paradigme dominant au profit de la lutte contre la pauvreté et la faim. Pour appréhender dans toutes ses dimensions le phénomène, les acteurs institutionnels seuls ne suffisent plus. Les gouvernants, les partenaires techniques et financiers (y compris la Banque mondiale et le FMI) ont montré leurs limites. Au bout de quarante ans de pratiques finalement peu fécondes, ils ont perdu le monopole du contrôle sur le tracé des voies à suivre pour faire émerger demain l'Afrique et les autres pays pauvres du monde.

Les sociétés civiles internationales et celles naissantes d'Afrique, dans leurs différences mutuellement enrichissantes et leurs composantes diverses et complémentaires, ont donné de la voix. Elles se sont regroupées à travers une

multitude de canaux dans un mouvement fédérateur à l'échelle de la planète : le mouvement des Altermondialistes. Commis à la tâche et à la réflexion sous le poids de la violence des épreuves endurées et les urgences à circonscrire, les Altermondialistes, au plan pratique, se battent depuis une décennie pour que l'agriculture sorte des négociations et accords sur les transactions que traite l'Organisation mondiale du commerce (OMC).³ Sur le plan théorique, les Altermondialistes⁴ ont forgé le concept de « souveraineté alimentaire ».⁵

La souveraineté alimentaire, un concept politico-juridique, est un droit international laissant la possibilité à tous les pays de mettre en place les politiques agricoles les plus favorables à leurs populations sans impacts négatifs sur les populations de pays tiers. Ainsi la souveraineté politique internationale vient à la rescousse de celle nationale en panne depuis longtemps pour tenter de prévenir la faim qui est un symptôme grave de la pauvreté dans les pays à faibles revenus, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne.

La souveraineté ne couvre plus la seule sphère des productions agricoles, mais aussi celles où s'expriment le droit d'exister comme pays, le droit de rompre avec toutes formes de dépendances qui les ont conduits à celle ne leur permettant plus de se nourrir. Le champ sémantique du nouveau concept recouvre la sphère des trois ordres politique, juridique et économique qui régissent et régulent la vie des nations. Pour recouvrer nos souverainetés politiques et économiques perdues suite à l'affaiblissement de nos États, il urge pour l'Afrique de reconquérir sa souveraineté alimentaire désormais gage des deux premières.

Il y a précisément cinquante ans, l'Inde, la Chine et le Brésil illustraient à eux seuls la faim dans le monde. Dans tous les manuels et publications de l'époque sur la géographie de la faim et du sous-développement, ils étaient cités en premier lieu. Aujourd'hui, ces trois pays constituent le peloton de tête des pays émergents. Comment ont-ils vaincu la faim, arraché leur souveraineté alimentaire? La réponse est toute simple. De haute lutte, ils ont vaincu la faim et arraché leur souveraineté alimentaire. L'Afrique subsaharienne se retrouve, après 50 ans d'indépendance, face à la même équation qu'elle doit impérativement résoudre : celle du défi alimentaire : se nourrir ou périr.

L'Afrique vient de terminer, par une boucle sur elle-même, le cycle des trois formes de dépendance, en un demi-siècle de vie postcoloniale : la dépendance politique, la dépendance économique et financière, et la dépendance alimentaire.

Après avoir perdu les deux premières aussi bien pour des raisons de mauvaise gestion interne que suite à des pressions extérieures, la seule digue de protection qui reste à l'Afrique est sa capacité à nourrir elle-même son milliard d'habitants. Pour ce faire, et afin de réparer cette digue largement fissurée, la voie qui me paraît la plus réaliste et la plus à portée de main est l'exploitation rationnelle et commune des différentes zones agro-écologiques, sans injonction étrangère, que renferme notre continent. En particulier, il sera surtout question

dans les pages qui suivent de l'Afrique de l'Ouest, cadre géographique où la CEDEAO est tout entière inscrite.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Office du Niger (ON) et le Delta intérieur du Niger au Mali

La CEDEAO

La CEDEAO, dans plusieurs documents mis en ligne à partir du 18 janvier 2010 et les mois qui ont suivi l'élaboration de sa politique agricole, ECOWAP, aborde les questions relatives à ses potentialités agricoles, les conclusions de la conférence du rapprochement entre elle et le CILSS par exemple.

Outre le souci de constituer une forte communauté régionale intégrée à travers ses différents marchés de produits industrialisés, artisanaux, culturels et autres, la CEDEAO entend assurer en son sein la souveraineté alimentaire. Dans cette logique, elle souhaite fortement créer un tissu industriel de transformation des produits agricoles et pastoraux afin de réduire au niveau zéro sa dépendance vis-à-vis des coûteuses importations de son alimentation.

En effet, la CEDEAO, qui couvre toute l'Afrique de l'Ouest moins la seule Mauritanie, possède d'importantes potentialités en ressources naturelles abondantes telles que l'eau, la terre, les pâturages, et humaines formant en 2010 un marché de près 309 millions d'habitants. Or, selon FAOSTAT, en 2009 la population agricole d'Afrique de l'Ouest (donc avec la Mauritanie, mais cela ne change pas grand-chose) représente 44,4 pour cent de la population totale et la population agricole active représente 47 pour cent de la population totale active. Ces pourcentages sont très supérieurs en Afrique de l'Est. Au Mali, la population agricole représente 75,6 pour cent de la population totale et la population agricole active représente aussi 75,6 pour cent de la population active totale. Par conséquent, l'agriculture ne peut demeurer en reste dans le développement de la région et du mieux-être des populations qui l'habitent.

La CEDEAO est certes un espace géopolitique, mais c'est surtout des ressources et des hommes. La CEDEAO, on le sait et on ne le répétera jamais assez, est la plus vaste, la plus homogène et la plus peuplée des cinq régions qui se partagent le continent africain.⁶ C'est la région d'Afrique la plus riche en écosystèmes. Cette richesse et cette variété permettent justement à la CEDEAO d'avoir plusieurs zones ou bassins de production de cultures de rente et de cultures vivrières. Les bassins de cultures de rente produisent le café, le cacao, le coton, l'huile de palme, l'hévéa, l'arachide, l'ananas, les bananes ordinaires et d'autres légumes. Les bassins de cultures vivrières approvisionnent, ne serait-ce que par pays, en mil, sorgho-maïs, igname, en manioc, en haricot, en bananes plantains, en patate douce et enfin en riz, qui a la double particularité d'être aussi bien une culture de rente qu'une culture vivrière dans des conditions bien définies.

Naturellement, cette grande diversité des écosystèmes avec des sous-systèmes écologiques comme les zones humides, non évoquées ici, offre des possibilités d'échanges de produits fondées sur les complémentarités agro-écologiques.

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) a commandité auprès de l'IRAM une récente étude en 2008. Ce bureau d'étude français s'est exécuté par l'entremise de quatre consultants commis à cet effet. Ainsi, Blein et ses coauteurs (2008:21-22) ont dressé deux cartes relatives aux différents bassins de production des cultures de rente et vivrières. Tout en relevant l'importance de la population d'actifs agricoles de la CEDEAO, l'étude établit la faiblesse de la productivité agricole. Selon les auteurs de cette étude, « la production calculée par actif agricole est de 2033 kg de racines⁷ de tubercules, et 675 kg de céréales en moyenne dans les zones humides et terres humides, contre respectivement 37 kg et 450 kg en zone sahélienne » (Blein 2008:21). Ce qui expliquerait en toute logique la faiblesse du surplus de la production mise en marché, et donc la volatilité des marchés vivriers. D'autre part, le potentiel de la CEDEAO en productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques se mesure à travers ses disponibilités en terre, en eau mais aussi à l'impact des changements climatiques.

Le potentiel des terres agricoles de la CEDEAO reste très important. Selon les sources statistiques de la FAO, l'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire la CEDEAO moins la Mauritanie, dispose d'environ 236 millions d'hectares de terres cultivables (IRAM 2008).

Tableau 1 : État des disponibilités de terre en Afrique de l'Ouest

Pays	Terres cultivables (ha)	Terres cultivées (ha)	% de terres cultivables cultivées en		
			2005	Pâturages ()	Forêts ()
Bénin	2 710 000	1 900 000	70	550	N/A
Burkina Faso	9 487 000	3 487 000	36,7	6 000	7,668
Cap-Vert	67 000	42 000	62,6	25	1
Côte d'Ivoire	20 350 000	2 950 000	14,4	13 000	N/A
Gambie	378 000	185 000	49	194	53
Ghana	13 950 000	3 600 000	26	8 350	N/A
Guinée	12 185 000	885 000	72,6	10 700	N/A
Guinée-Bissau	1 424 000	344 000	24	1 080	594
Libéria	2 595 000	380 000	14,6	2 000	N/A
Mali	33 275 000	3 341 000	10	3 000	6,601
Mauritanie	39 714 000	464 000	11,6	39 250	2,453
Niger	15 529 000	4 368 000	28	11 160	1,396
Nigéria	70 000 000	28 200 000	40	39 200	N/A
Sénégal	8 002 000	2 314 000	29	5 688	4,184
Sierra Leone	2 740 000	484 000	17,6	2 200	N/A
Togo	3 630 000	2 510 000	69	1 000	N/A
Ensemble CEDEAO	236 036 000	55 454 000	23,4	119 987	N/A

Source : FAO/AQUASTAT

La lecture du tableau permet de mettre en évidence le fait que seulement 55 millions d'hectares sont mis en valeur chaque année, soit 24 pour cent du potentiel. À cette donnée relative aux terres de cultures de réserves, il faut ajouter 119 millions d'hectares de pâturages qui constituent le bassin principal de l'élevage ayant en prime des sous-systèmes écologiques très arrosés comme le Delta intérieur du Niger, ou le Lac Tchad en péril depuis quelques décennies déjà. Selon les calculs effectués par la FAO sur la base des données consignées dans ce tableau, les zones forestières constituées par, notamment les trois pays que sont le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire, n'abriteraient pas moins de 37 pour cent des terres non encore exploitées de la région. Ces trois pays, les plus peuplés de la CEDEAO, ensemble constituent plus de 64 pour cent des 290 millions d'habitants de la région. On y relève aussi que parmi les pays de la zone soudanienne, le Mali exploite moins de 10 pour cent de ses terres cultivables.

Le Mali, le Sénégal, le Niger et la Mauritanie possèdent 40 pour cent des terres non mises en valeur. Et les auteurs de l'étude de conclure que les plus importantes réserves de terres cultivables se trouvent dans la partie du Sahel que moi j'inclue dans mes délimitations spatiales de la région dans la zone agro-écologique soudanienne très largement subdivisée en fonction des isohyètes des différentes réalités agro-pédologiques et des espèces arboricoles et végétales qui y poussent.

Cette zone soudanienne de la CEDEAO peut à juste titre être considérée comme recelant les plus forts potentiels de productions agricoles. Les zones soudanienne et celles relevant des forêts et du littoral maritime non seulement accusent les forts taux d'urbanisation de la CEDEAO, mais aussi concentrent l'essentiel des disponibilités foncières.

Et pourtant malgré un tel potentiel foncier, hydraulique et pastoral, la CEDEAO connaît l'insécurité alimentaire, et par ricochet un accroissement du prix des produits agricoles et agroalimentaires.⁸ En réponse à cette situation très inconfortable la CEDEAO a adopté en janvier 2005 sa Politique Agricole ECOWAP. Cette politique a été élaborée en étroite concertation avec les 15 Etats membres et les organisations socioprofessionnelles, ce qui était une première en Afrique de l'Ouest.

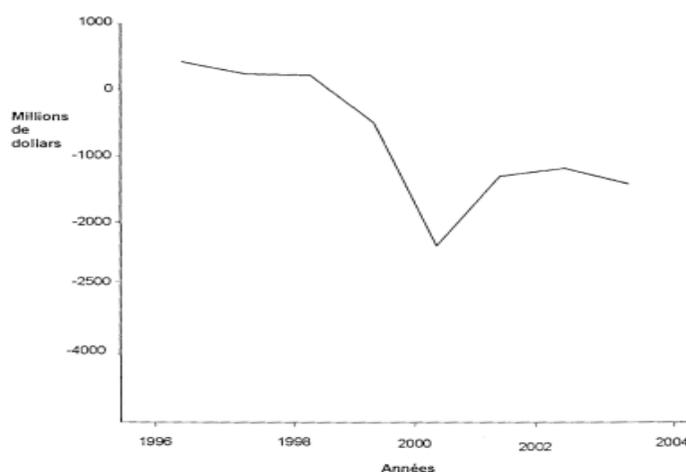
La CEDEAO n'a cessé, dans une série de documents, de diffuser ou de mettre en ligne sa vision, les principes, les axes, les objectifs, les moyens financiers et institutionnels, qu'elle entend mobiliser à cet effet. La CEDEAO souhaite ardemment « les mettre en synergie depuis 2005 afin de traduire sur le terrain, pays par pays, cette politique agricole commune » qui est conçue comme étant le point nodal du Volet Agricole du NEPAD⁹ appelé Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA). Mon propos n'est point de faire un quelconque état des lieux établi par ailleurs par d'autres, de l'opérationnalisation de l'ECOWAP sur la base d'un plan quinquennal allant de 2006 à 2010. Ce plan se situe sur le seul terrain de la souveraineté alimentaire.

Tableau 2 : Terres cultivables et non utilisées pour les cultures de la CEDEAO en ha

Pays	Surfaces cultivables	Surfaces cultivées	Surfaces cultivables non cultivées	C/A (%)	C/A de CEDEAO (%)	C/C de CEDEAO (%)
Bénin	3 567 000	1 863 205	1 703 795	47,8	0,7	1,0
Burkina Faso	10 900 000	4 082 723	6 817 277	62,5	2,9	4,1
Cap-Vert	74 000	66 434	7 566	10,2	0,0	0,0
Côte d'Ivoire	20 300 000	5 861 809	14 438 191	71,1	6,2	8,7
Gambie	814 000	226 251	587 749	72,2	0,3	0,4
Ghana	14 735 000	4 307 105	10 427 895	70,8	4,5	6,3
Guinée	12 570 000	1 977 600	10 592 400	84,3	4,5	6,4
Guinée-Bissau	1 630 000	337 313	1 292 687	79,3	0,6	0,8
Libéria	2 602 000	348 876	2 253 124	86,6	1,0	1,4
Mali	39 479 000	3 511 934	35 967 066	91,1	15,4	21,7
Niger	38 500 000	9 298 227	29 201 773	75,8	12,5	17,6
Nigéria	74 000 000	32 037 382	41 962 618	56,7	17,9	25,3
Sénégal	8 248 000	2 340 004	5 907 996	71,6	2,5	3,6
Sierra Léone	2 880 000	678 813	2 201 187	76,4	0,9	1,3
Togo	3 630 000	1 306 987	2 323 013	64,0	1,0	1,4
CEDEAO	233 929 000	68 244 663	165 684 337	70,8	70,8	100,0
Zone humide	135 914 000	48 719 091	87 194 909	64,2	37,3	52,6
Zone sahel	98 015 000	19 525 573	78 489 427	80,1	33,6	47,4

Source : FAOSTAT

Car la CEDEAO a elle seule compte près de 40 pour cent de la population de l'Afrique. Relativement au déficit agroalimentaire, le graphique ci-dessous mentionné, produit par Galletot (2006) traite de l'évolution de la balance agricole des pays de la CEDEAO.

Graphique : Evolution de la balance agricole des pays de la CEDEAO

Source : Galletot/FAOSTAT, 2006

Selon cet auteur, le déficit alimentaire de la CEDEAO, hors échanges de produits tropicaux, aurait été multiplié par 3 de 1995 à 2003. L'excédent de l'ensemble des produits agroalimentaires incluant ceux des tropiques accumulés de 1995 à 2000, a subi une érosion inversant la courbe en un creux déficitaire de l'ordre de 1 milliard de dollars en 2004 d'après le graphique.

Jean-Christophe Boungou Bazika, dans une communication mise en ligne,¹⁰ aborde les politiques agricoles communes de la CEDEAO et de la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tout en soulignant que l'Afrique de l'Ouest est en retard en la matière par rapport à l'Afrique centrale. Bazika analyse dans sa communication les différentes aspérités qui rendent difficile l'intégration des marchés dans chacun des deux regroupements régionaux. En ce qui concerne la CEDEAO, les échanges interrégionaux sont en déclin en 2004. Car en 1999, s'ils représentaient 11 pour cent du total des importations, ils ne sont plus que de 5 pour cent en 2004.

Selon lui, la baisse des politiques commerciales devant favoriser les échanges de biens au sein de la CEDEAO est la traduction de l'échec en la matière. Pour parler de la situation alimentaire qui subit les contrecoups de cet échec, Bazika (idem:8) écrit : « les échanges alimentaires au sein des groupements régionaux sont le principal moyen de réduire la dépendance alimentaire et de conquérir la souveraineté alimentaire des pays africains ». La CEDEAO, à l'instar de l'UEMOA, cherche à faire adopter depuis 2006, elle aussi, un Tarif extérieur commun (TEC) dans le cadre de l'ECOWAP. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le TEC est entré en vigueur dans tous les pays de l'UEMOA. Il est constitué de trois ordres de droits permanents qui sont :

- le Droit de Douane (DD) ;
- la Redevance statistique (RS) ;
- le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS).

Il existe un second prélèvement communautaire qui est aussi un droit permanent mais valable pour les seuls produits provenant hors de la zone CEDEAO. A côté de ces droits permanents, il existe d'autres droits temporaires. Dans son protocole de base consigné dans deux volumes édités par l'IRAM en 2001, l'UEMOA définit les grandes orientations de la politique agricole. En décrivant les trois axes d'intervention, on retiendra tout d'abord l'Axe I où est affirmée avec force la stratégie des grandes filières agricoles, mais surtout l'Axe III (vol. 1, 2001:7) :

Il s'agit dans le domaine agricole de permettre à l'UEMOA de pouvoir efficacement représenter l'ensemble des États membres en défendant leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans le cadre des grandes négociations avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO, qui vont s'intensifier durant la décennie et dans les autres fora.

Ainsi l'UEMOA affiche clairement l'insertion de l'agriculture dans le marché sous-régional et mondial. C'est dire donc que le Tarif extérieur commun (TEC)

de l'UEMOA est d'inspiration très libérale. Justement la CEDEAO veut dans le cadre de son ECOWAP reproduire en l'adoptant le TEC de la Politique agricole de l'union (PAU) de l'UEMOA. Or ce TEC trop libéral peut difficilement offrir une efficace protection aux produits agricoles de la CEDEAO. A cet égard Bazika (idem p. 9) s'appuie sur les deux exemples suivants :

- le Nigeria taxe le riz à l'importation à 100 pour cent, le taux de TEC de l'UEMOA n'est que de 10 pour cent, soit 10 fois moins ;
- le Kenya taxe le lait en poudre à 60 pour cent afin de pousser les Kenyans à consommer ce qu'ils produisent eux-mêmes. Le taux du TEC de l'UEMOA sur le lait est seulement de 5 pour cent, soit 12 fois moins.

Avec un niveau faible de taxation, la porte est grandement ouverte aux importations de produits alimentaires dans notre pays. Le puissant lobby des commerçants importateurs dans nos pays de produits alimentaires a de beaux jours devant lui. Babacar N'Dao, un des appuis conseils du ROPPA, a, dans une communication bien documentée, présenté en mai 2009 une analyse sur « les mesures de protection nécessaires pour le développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest ».

Babacar N'Dao, commis par le ROPPA pour ce faire, explique d'entrée de jeu que le TEC de la CEDEAO ne doit avoir pour objectif que de stimuler l'offre des produits alimentaires locaux dans chacun des 15 pays membres. Il devrait en être de même, poursuit cet auteur, pour les échanges régionaux et ce, à travers la mise en place d'outils de politiques commerciales appropriées. Ces outils ne devront être que des mesures de protection renforcées, « qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles ». Après avoir rappelé tout le processus de finalisation du TEC de la CEDEAO, N'Dao en arrive au point central de sa communication qui est la proposition du ROPPA relative à l'ouverture d'une cinquième ligne de Droit de Douane, appelé la *cinquième bande*. La cinquième bande proposée par le ROPPA désigne une série conséquente de produits dits sensibles à exclure de la libéralisation et dont la liste au sein de la CEDEAO a déjà été dressée entre 2007 et 2008. Ensuite, il examine avec minutie les différentes mesures et/ou dispositifs de sauvegarde tant au niveau de l'UEMOA que de la CEDEAO.

Il faut dire que la translation du TEC très libérale de l'UEMOA à la CEDEAO n'avait pas à juste titre été du goût de tous les États-membres, en première ligne le Nigeria. Car « l'adoption d'une structure tarifaire reflétant une option très libérale était jugée d'autant plus maladroite, inadaptée et prématurée que, déjà à cette époque, la négociation du Cycle de Doha était totalement en panne ». (2009:11). En l'absence d'accords internationaux garantissant les intérêts de l'Afrique de l'Ouest, celle-ci est la seule région du monde qui ne reste pas sur ses gardes quand il faut négocier avec de puissants tiers situés hors de notre continent. C'est pourquoi elle apparaît comme la plus poreuse aux échanges

internationaux. Que faire ? Pour l'appui conseil du ROPPA, la CEDEAO a encore quelque marge de manœuvre dans ses négociations avec l'OMC tant que le Doha round n'est pas entièrement finalisé.

Il en est de même de la nature réelle des Accords de partenariats économiques (APE) entre les pays africains et l'UE. Un tel accord de libre échange quasi intégral et réciproque ne peut l'être qu'entre des pays ayant le même, ou presque, niveau de développement avec, pour chaque pays, des avantages comparatifs qui s'équilibrent. Tel n'est nullement le cas ici. Avec les APE, croîtront davantage les importations alimentaires des pays africains dont la faiblesse de la productivité agricole est criarde. Les mêmes APE conduiront à coup sûr à une drastique réduction du flux des échanges intra-régionaux. Les APE provisoires signés par la Côte d'Ivoire et le Ghana à partir de l'accord sur les sauvegardes de l'OMC ne concernent que les importations en provenance de l'Union européenne. Ces APE n'intègrent pas, en plus, les « produits sensibles », c'est-à-dire ceux dont la production sur place nous sont en Afrique nécessaires pour en finir un jour avec la dépendance alimentaire. Ce tableau, dont la source est la Communauté économique africaine (CEA 2005), repris par Bazika, donne les variations de ces échanges au sein de la CEDEAO.

Tableau 3 : Variations des échanges intra-régionaux des pays de la CEDEAO

Membres de la CEDEAO	Variation des échanges intra-régionaux (%)
Nigéria	-4,7
Ghana	-17,06
Côte d'Ivoire	-4,44
Sénégal	0,00
Bénin	-2,76
Burkina Faso	-2,05
Togo	-0,00
Mauritanie	-5,40
Mali	0,00
Niger	0,00
Guinée Bissau	0,00
Total	-6,73

Source : CEA, 2005

Par ailleurs, l'étude conduite par l'IRAM en février 2008 pour le compte de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) fait une lecture tempérée des tableaux relatifs aux importations alimentaires sur la même période (2002-2004).

Tableau 4 : Importations alimentaires – situation de référence 2002-2004
(millions de dollars)

Importations alimentaires extra communautaires de la CEDEAO				
Produits	2002	2003	2004	Moyenne 2002-04
Céréales et dérivés	3 632 014	4 294 128	3 281 800	3 735 981
Riz et dérivés	5 431 043	8 138 374	6 714 026	6 761 148
Total céréales	9 063 056	12 432 502	9 995 827	10 497 128
Viande et dérivés	403 696	568 201	214 697	395 532
Poissons, aquatiques et dérivés	1 025 659	5 185 982	2 569 934	2 927 192
Laits et produits laitiers	277 923	302 212	371 833	317 323
Légumineuses	17 953	24 020	432 232	158 069
Racines-tubercules et dérivés	104 261	126 897	122 006	117 722
Total Produits sélectionnés	10 892 550	18 639 816	13 706 530	14 412 965
Autres produits alimentaires et tabac	3 833 258	6 910 560	5 632 015	5 458 611
Total importations alimentaires	14 725 808	25 550 375	19 338 545	19 871 576

Source : Base commerce extérieur CEDEAO

Pour les auteurs de l'étude, bien que la région importe selon leurs propres termes des quantités significatives de produits alimentaires (pour une valeur de 5,44 milliards de dollars en 2002-04), elle serait assez peu dépendante des importations pour se nourrir. Et pourtant ces mêmes auteurs admettent que la région est déficitaire en viande, en produits laitiers et importerait 56 pour cent de la quantité de riz qu'elle consomme, sans compter le blé et la farine de blé. Quand on sait que la très forte urbanisation est en train de changer à un rythme prononcé les habitudes alimentaires, singulièrement en faveur des produits précités, il est dès lors difficile de soutenir l'hypothèse d'une autosuffisance alimentaire dans la région, quand bien même les productions de racines, de tubercules et de légumes couvrent à 100 pour cent les besoins de la région.

Autres remarques, autres signes : en avril 2009¹¹ à Bamako, la Commission agriculture environnement, ressources en eau et développement et la Commission infrastructure et développement industriel du parlement de la CEDEAO, comme une cour en transport, ont délocalisé dans cette ville leur atelier dont le thème était le suivant : « Les politiques d'accroissement de la production agricole et de la transformation agroalimentaire par le développement industriel ». Après avoir dressé un tableau de la situation, l'atelier aboutit au constat une fois de plus de la « dépendance en consommation de produits agroalimentaires importés et la perte de devises utilisées dans leurs achats... ». Onze mois après cet atelier, c'est-à-dire le 30 mars 2010, le CILSS et la CEDEAO scellent leur rapprochement à N'Djamena lors de la 15e Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement du CILSS. Le nœud gordien de ce rapprochement est « l'eau et

le changement climatique ». Et pour quelle raison ? La réponse est sans équivoque : atteindre la souveraineté alimentaire inscrite dans le premier article de la Politique Agricole ECOWAP de la CEDEAO. L'UEMOA, qui souhaitait aussi de son côté avoir un partenariat avec le CILSS, avait enregistré en 2009 un déficit alimentaire estimé à 2 millions de tonnes, soit 15 pour cent des besoins de consommation.¹² Le Tchad, le Niger et le nord du Mali connaissent en ce moment une crise alimentaire. A cette occasion, les Chefs d'État et de Gouvernement du CILSS ont solennellement lancé les activités de la Coalition Mondiale pour l'eau au Sahel, en ayant pour slogan : « maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel ». Décidément, le combat contre la faim en Afrique de l'Ouest et dans certains pays de l'Afrique centrale est d'une brûlante actualité.

Justement la CEDEAO et chacun des 15 États-membres doivent engager ce combat à travers la Politique agricole commune (ECOWAP) et les programmes régionaux et nationaux y afférents, comme le Programme régional d'investissement agricole (PRIMA) et les Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA).

L'Office du Niger (ON)

L'Office du Niger, tout comme la zone cotonnière du sud du Mali, a fait l'objet d'un nombre impressionnant d'études très variées dans leurs thèmes et leurs finalités. Je n'en tenterais pas ici une de plus. L'ON sert, dans la présente démarche, de point d'ancrage d'une réflexion centrée sur sa place et celle du Delta intérieur du Niger (DIN) dont il est la porte d'entrée dans la résolution de la question de la souveraineté alimentaire de la CEDEAO.

Avant d'aborder de front cette question, il est nécessaire de placer le coton, le riz et les productions végétales et animales dans la stratégie globale du développement du secteur agricole du Mali. Cette revue sera forcément sommaire au regard des nombreux changements d'orientation que le pays a connus depuis 50 ans. Après le cuisant échec des 20 ODR, le Mali a opéré un renversement d'échelle en adoptant, dès les premières années de la décennie 1990, l'approche filière pour la promotion des principales productions agricoles. Le Mali, avec une croissance démographique de 2,2 à 3,2 pour cent en moyenne continue sur plusieurs décennies, doit faire face dans le présent et dans un avenir proche à une plus grande masse démographique plus exigeante en alimentation parce que comportant une composante de citadins de plus en plus nombreux.

D'autre part, les producteurs ruraux, sous la houlette des syndicats paysans, des organisations et associations paysannes, les chambres d'agriculture et leurs démembrés, etc., en veulent. Autant les producteurs tiennent à améliorer désormais leurs revenus, autant ils souhaitent ardemment peser sur les circuits de commercialisation et de valorisation/transformation de leurs produits. Le gouvernement malien, avec un certain pragmatisme, a cru repérer dans la politique des filières un moyen d'intégrer les différents acteurs de la chaîne

agroalimentaire. Une filière de production est définie par les spécialistes comme l'ensemble des acteurs et agents techniques et économiques qui participent directement à la production, la commercialisation, la transformation et le transport vers les marchés d'un même produit agricole *lato sensu*. Quant à la filière proprement dite, elle est la somme de la série successive des opérations menées depuis l'amont jusqu'en aval, qui vont transformer une matière première agricole en produit fini prêt à être consommé sur place ou être exporté. Cette approche par filière exige un minimum de coopération entre les acteurs situés aux différents maillons de la chaîne.

L'approche à première vue et dans les faits aussi est porteuse d'une dynamique où l'État n'a pas seul le monopole de toutes les décisions. Des contre-pouvoirs émergent en ce moment face à l'État et sa bureaucratie. D'où les frémissements dans certains sous-secteurs agricoles qui traduisent la présence d'un dynamisme autonome. L'approche filière en fait remonte aux deux décennies de la démocratie pluraliste malienne. Cette approche est basée sur une stratégie intégrée dont seul le coton avait bénéficié et qui a stimulé son grand essor. L'évolution des filières agricoles dépend très largement de l'offre, de la place du produit, de l'accès au foncier, au crédit et aux intrants, et enfin du degré d'organisation des producteurs et des circuits commerciaux.

Les autorités maliennes ont regroupé en sept filières les productions végétales, agricoles et animales : le coton, le riz, les céréales sèches, les fruits et légumes, l'arachide et les protéagineux, l'élevage et les intrants. La filière coton est certainement la mieux encadrée. Elle est la première culture de rente du Mali. Toute la production est destinée à l'exportation. Seulement 1 % sur un total qui a culminé à plus de 326 000 tonnes en 2005 est transformé sur place. D'où la très faible emprise de l'État aussi bien que des autres agents économiques des différents maillons de la chaîne sur le marché mondial. Sauf à recourir à la grève des semis tentée et réussie par les producteurs lors des trois précédentes campagnes au point de faire chuter de moitié la production de coton graine. Le Mali était le second pays producteur de coton en Afrique après l'Égypte. Les effets de la politique de subvention des grands pays producteurs du Nord se font sentir sur les revenus des cotonculteurs de ce pays qui occupe encore un rang peu enviable, selon les statistiques internationales peu soucieuses par ailleurs des nuances, voire des différences significatives.

La filière riz est naturellement dominée par l'Office du Niger. Cette filière accuse un étonnant déséquilibre entre les performances en rendement et augmentation en superficie mises en valeur et les faiblesses de l'organisation, de la commercialisation et de l'exportation. A toutes ces questions le Plan d'action du développement rural (PADR) devrait apporter des réponses concrètes, afin de juguler ce déséquilibre.

D'autre part, sur un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), le gouvernement malien, en 2001, boucle l'« *Etude du Schéma Directeur d'aménagement pour la zone de l'Office du Niger* ». Outre le fait que l'étude met en jeu

une série de scénarios probables qui pourraient se présenter à l'horizon 2020 dans la zone, elle s'est appesantie sur plusieurs aspects dont l'amélioration va concourir au renforcement de la filière. Il est souvent mentionné dans une série d'autres études sur l'ON, l'apport des riziculteurs estimé à hauteur de 20 pour cent de l'amortissement des aménagements et la totalité des coûts de fonctionnement des mêmes aménagements.

La production n'a cessé d'augmenter dès le début des années 1990. Il n'empêche que malgré les 900 000 tonnes de paddy produits en 2003, le Mali est déficitaire en riz. L'ON à lui seul produit 60 pour cent du paddy produit au Mali et 30 pour cent du riz commercialisé. La restructuration de l'Office du Niger sur la base d'un Contrat-Plan de 2008 à 2012, l'adoption de technique de production intensive et d'autres mesures ont stimulé la production. Le décortiquage du riz assuré pour l'essentiel par les producteurs, grâce à l'installation de petites unités privées de décortiquage, a permis aux producteurs de peser un peu plus sur la filière. Enfin la filière riz est soutenue très largement par la Politique nationale de l'irrigation (PNI) et du développement des infrastructures rurales.

La filière des céréales sèches est le parent pauvre de la politique agricole du Mali. Elle est très faiblement organisée en raison sans doute de la faible productivité des systèmes de production et celle encore plus accentuée de la transformation. Lorsque l'on sait que la base de l'alimentation de la majorité des Maliens est le mil-sorgho-maïs, avec un fléchissement en milieu urbain vers le riz, il apparaît évident de promouvoir à partir des résultats de recherches ad hoc une industrie agroalimentaire. Celle-ci doit conséquemment proposer à la consommation humaine et animale des produits nouveaux mieux adaptés à l'évolution des goûts et des besoins.

La filière fruits et légumes est encore plus faible que celle des céréales sèches en terme tant de production que d'intégration des différents segments. Cette filière, qui avait fait l'objet d'une attention soutenue sous la première République, n'a depuis bénéficié d'aucun encadrement technique. Bien avant le coton (Bagayogo 1982), le Mali déjà en 1977 occupait le second rang en Afrique en production de mangues toujours après l'Égypte, et le 6^e rang mondial, le premier étant occupé par l'Inde.¹³

Quelques milliers de tonnes de mangues et de légumes de contre-saisons sont exportés chaque année vers l'Europe et dans les pays limitrophes. L'absence criarde d'usines de valorisation/transformation de ces fruits et légumes a largement freiné la croissance, les rendements et les profits que cette filière pouvait apporter aux acteurs qui l'animent ainsi qu'à l'économie nationale.

La région de Sikasso au sud du Mali, le Plateau Dogon, la Zone de l'Office du Niger, la Haute vallée du Niger, Baguineda, Koulikoro... sont des zones qui ont un très grand potentiel de production. Elles ne cessent de réclamer à cor et à cri des unités de conservation, de valorisation et de transformation de leurs productions qui subissent de très fortes pertes dans les jardins ou aux pieds des manguiers dans les plantations.

La filière arachide et protéagineux a subi un coup dur à la suite de la crise arachidière des années 1970. Ce n'est que d'une manière timide que son principal bassin de production situé dans la zone de Kita en pays mandingue se remet à produire. Seuls les échanges sous-régionaux intensifiés donneront un coup de fouet d'abord à la production de l'arachide dont la transformation est un lieu d'émergence des entreprises artisanales. Le niébé et le gandzou ont toujours manqué de soutien technico-financier pour se développer.

Les trois filières agroalimentaires que sont les cultures sèches, les fruits et légumes, l'arachide et les protéagineux constituent en ce moment au Mali les principales sphères des innovations technologiques endogènes. Les unités, certes très artisanales, de transformation rivalisent de créativité et d'ingéniosités dont des témoignages nous sont donnés par les succès des foires agricoles. Les progrès de l'art culinaire en diffusion constante porte aussi la marque de cette créativité et de ce dynamisme en la matière.

La filière élevage est à plusieurs composantes que sont le bétail-viande, le lait, les cuirs/peaux et l'aviculture. Au Mali comme dans tout le Sahel, le bétail-viande est la principale source de protéine des populations. Le bétail-viande figure en bonne place parmi les produits exportés du Mali. Mais il faut préciser que l'exportation de la viande porte sur une quantité infime. Les exportations concernent quasiment seuls les animaux sur pieds.

Quant à la filière lait, elle est tout simplement submergée par les importations de lait et de produits laitiers en provenance de l'Union européenne. Les cuirs et peaux du Mali sont de qualité médiocre. En tout état de cause il ne peut approvisionner que le marché local. Enfin la filière de la volaille peine à s'affirmer malgré les efforts du Groupement des intervenants de la filière avicole (GIFA). Cependant dans les zones frontalières du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, les villageois exportent beaucoup de « poulets bicyclette », comme on les appelle au Burkina Faso.

Somme toute, hormis le coton, le riz et un peu l'arachide, toutes les autres productions agricoles, végétales, fruitières et animales ne subissent qu'une très faible valorisation/ transformation. Autant la daba est toujours présente dans le circuit productif, autant le bâton du berger lui permet de conduire ses migrants ruminants, autant le couteau du boucher sert toujours à désosser les animaux abattus et autant la volaille est toujours élevée dans les poulaillers installés à l'intérieur des cours communes dans les villages et les quartiers périphériques des villes maliennes. C'est pour dire que les différentes productions du secteur agricole malien sont largement dominées par les techniques assurant l'auto-subsistance domestique et la petite production marchande, toutes deux vieilles de plus de mille ans.

La septième et dernière filière est celle des intrants dont le troisième objectif est la valorisation des ressources locales de substitution des fertilisants importés à coup de milliards. Cette septième filière repose sur le principe du désengagement des organismes de l'État des circuits d'approvisionnement en intrants. Le

relais doit être pris par les privés nationaux. Seront-ils en mesure de relever ce défi ? Ce pari est loin d'être gagné.

La pêche ne figure pas parmi les sept filières retenues entre 2000 et 2004. Cela est plutôt surprenant pour un pays qui est le plus grand producteur de poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest. Sans doute est-ce pour corriger cet oubli que le gouvernement a introduit la pêche et l'aquaculture dans sa Politique nationale de développement agricole (PNDA) et dans son Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) (CEDEAO : ECOWAP – Mali : brochure¹⁴ 2010).

Après cette présentation des huit grandes filières en définitive qui constituent avec les forêts et la faune l'ensemble des activités du monde rural malien, on peut s'arrêter un moment pour jeter un regard sur les productions céréalières. En fait, l'agriculture malienne repose sur des exploitations familiales de petite taille puisque 68 pour cent des exploitants cultivent moins de 5 ha, 18 pour cent ont des superficies comprises entre 5 ha et 10 ha et seulement 14 pour cent se situent au-delà des 10 ha (CPS/MA2006). Ces exploitations sont fondées sur la polyculture céréalière et sur l'élevage. Toutefois certaines exploitations dans le Mali-Nord accusent une très forte spécialisation pastorale, car située dans la zone agro-climatique saharo-sahélienne.

L'élevage est une composante structurante de l'ensemble des systèmes de production puisqu'il est présent dans 87 pour cent des exploitations du pays. Cependant 43 pour cent de celles-ci possèdent moins de 10 têtes. Les céréales à elles seules totalisent 72 pour cent des superficies cultivées alors que les cultures dites « industrielles » n'atteignent que 20 pour cent des surfaces cultivées. Parmi les cultures industrielles, le coton l'emporte de loin sur les autres (CPS 2006). Les céréales sont largement autoconsommées, car elles constituent la base de l'alimentation de tous les Sahéliens du reste. Selon les données fournies par la Cellule de planification et de statistique (CPS) du Ministère de l'agriculture et de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), la production des céréales sèches concerne près de 700 000 exploitations et occupe 61 pour cent des superficies cultivées: les céréales sèches représentaient 78 à 84 pour cent de la production céréalière totale du Mali de 1990 à 1995. Depuis, ce taux a été réduit à hauteur de 70 pour cent, suite à l'augmentation de la production de riz. Toutefois, le pays enregistre d'année en année une croissance des productions agricoles de 3,6 pour cent depuis 1990. Cette augmentation de la production est essentiellement liée à celle des superficies cultivées, en relation avec la très forte croissance démographique. Le non moins faible recours aux engrais et aux amendements pour renforcer la fertilité des sols fragiles et la disparition tendancielle de la jachère posent le problème de la durabilité des systèmes de productions à base de céréales sèches.

La production céréalière du Mali depuis 2003 est en constant progrès.

Tableau 5 : Evolution du bilan céréalier du Mali de 1996-97 à 2004-05

Rubrique	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Population (habitants)	9 249 000	9 456 000	10 006 000	10 226 000	10 473 000	10 708 000	10 958 000	11 179 000	11 425 000
Production brute (x.1000 T)	2 219	2 138	2 548	2 894	2 310	2 583	2 532	3 402	2 845
Production disponible (x.1000 T)	1 743	1 685	2 001	2 293	1 793	1 980	1 989	2 678	2 254
Stocks initiaux (x.1000 T)	177	206	138	193	315	213	39	52	497
Importations (x.1000)	109	97	116	107	111	244	260	234	251
Exportations (x.1000 T)	19	31	9	35	61	13	8	20	13
Stocks finaux (x.1000 T)	206	138	193	315	213	39	52	497	29
Consommation humaine totale (x.1000)	1 805	1 818	2054	2 242	1 946	2 386	2 229	2 448	2 959
Norme de consommation (Kg/habitant (*)				204	204	204	204	204	214
Consommation apparente/habitant (Kg)	195	193	205	219	186	223	204	219	259
Production brute/habitant (Kg)	240	227	255	283	221	241	231	304	249
Production disponible/habitant (Kg)	188	179	200	224	171	185	182	240	197
Importation de céréales/habitant (Kg)	12	10	12	10	11	23	24	21	22
Aide alimentaire/habitant (Kg)	1	1	0	0	0	1	1	0	1
Stock initial/habitant (Kg)	19	22	14	19	30	20	4	5	43
Stock final/habitant (Kg)	22	15	19	31	20	4	5	44	3
Stock moyen détenu/habitant (Kg)	21	18	17	25	25	12	4	25	23

Source : CPS/MA, 2004

La norme céréalière retenue par personne et par an est de 204 kg, dont 64 kg de riz : en dessous de cette norme, pointent à l'horizon la malnutrition et la famine. Il se dégage de la lecture des différents tableaux que le Mali est depuis 2003 autosuffisant en céréales sèches. Néanmoins, le pays connaît un déficit annuel en riz situé entre 30 et 40 000 tonnes¹⁵ et ce, malgré une augmentation de la production qui est passée de 900 000 tonnes de riz paddy en 2006 à 1 600 000 tonnes en 2008.

Pour clore ce passage, un dernier mot sur les principales zones de production du Mali. Il existe dans ce pays une grande diversité des systèmes de productions agricoles liés aux variations climatiques et écologiques. A l'exception du coton et du riz (irrigué en maîtrise totale de l'eau), tous les autres systèmes de productions sont caractérisés par une faible utilisation d'intrants chimiques. Les

systèmes de production vont de celui à base de coton au sud au système oasien à l'extrême nord du pays. Les spécialistes en ont dénombré sept présentés comme suit :

- Base coton (Coton-céréales sèches, élevage, riz de bas-fonds, fruits et légumes) au sud et à l'ouest du Mali-Sud ;
- base riz (riz en maîtrise totale de l'eau, céréales sèches, élevage, maraîchage) Mali-Centre (Office du Niger, Office riz, bas fonds) ;
- base mil/sorgho (céréales sèches, élevage) Mali-Ouest et Centre ;
- périurbain (élevage intensif, maraîchage) autour des villes ;
- pastoral (élevage extensif, riz irrigué) Mali-Nord ;
- lacustre/décru (céréales sèches, légumineuses) ;
- oasien (palmiers-dattiers) Extrême nord du Mali.

Cette typologie des systèmes de production figure parmi les tableaux de bord de tous les agronomes et zootechniciens maliens. La mise au point de cette typologie unique au sein de la CEDEAO remonte à la fin des années 1970, début des années 1980, comme point d'orgue d'un projet sur les systèmes de production basés à Sikasso, avant son extension par divers autres relais à l'ensemble du pays. Le tableau suivant illustre une présentation schématique des systèmes de production par région naturelle, administrative et zone climatique.

Tableau 6 : Zones agro-écologiques et systèmes productifs du Mali

Zones géographiques et principales régions naturelles	Régions administratives	Zones climatiques	Systèmes productifs
Ouest (Plateau Mandingue)	Kayes/Koulikoro	Soudanien	Céréales sèches/Arachide/Coton/Elevage
Haute Vallée du Niger (Plateau Mandingue et Haut Bani/Niger)	Koulikoro	Soudanien	Céréales sèches/Coton/Elevage/Arachide
Mali Sud (Plateau de Koutiala, Haut bani/Niger)	Sikasso/Koulikoro	Soudanien, Pré-guinéen	Coton/Céréales sèches (sorgho dominant)/Elevage/Tubercules/Riz
Sahel (Gudimakan, Hodh)	Kayes/Koulikoro/Ségou	Sahélien	Céréales sèches/Elevage
Moyenne Vallée du Niger (Moyen Bani/Niger centre (Plateau de Koutiala Nord, Delta mort du Niger (ON), Hodh oriental	Koulikoro/Ségou	Sahélien	Céréales sèches/Coton/Elevage
Plateau Dogon (Plaine du Séno, Plateau de Bandiagara, Gondo-Mondoro	Ségou/Mopti	Sahélien	Céréales sèches/Riz/Elevage
Delta intérieur (Delta Intérieur zone Sud)	Mopti	Sahélien	Céréales sèches (mil dominant)/Elevage/Oignon
Zone lacustre et Fleuve Niger (Delta Intérieur zone Nord, Fleuve/Gourma)	Mopti/Ségou	Nord sahélien	Riz/Elevage/pêche/Céréales sèches
Zone du Grand Nord (Iforas, Tilemsi, Azaouad, Akié, etc.)	Tombouctou/Gao	Sahélo-Saharien	Riz/Elevage/pêche/mil/Sorgho de décrue/Blé
	Tombouctou/Kidal/gao	Saharien	Elevage, Culture oasienne

Source : Adapté de (Les éditions J.A., 2001, p. 281) et classification du PIRT, Kébé 2000 (systèmes productifs)

Revenons à l'Office du Niger après ce long mais nécessaire détour . Il n'est point question ici de faire une fois de plus l'état des lieux de l'ON. Mon propos se situe ailleurs. Il porte essentiellement sur le potentiel agricole de l'ON qui est aussi la porte d'entrée du Delta intérieur du Niger (DIN). Autrement dit, il s'agit d'examiner ce grand potentiel agricole sous le double registre des enjeux fonciers et de la souveraineté alimentaire nationaux et régionaux.

L'Office du Niger créé le 5 janvier 1932 est un bel exemple d'illustration de l'interface entre l'eau et le foncier en zone irriguée (Djiré, Keita 2006). L'ON, rappelons-le, est le plus grand projet de mise en valeur agricole engagé par la France dans ses colonies d'Afrique. Comme on le sait, à la différence des terres régies par les règles coutumières dans les zones non aménagées, celles de l'ON sont immatriculées au nom de l'État malien. Ce dernier en a confié la gérance, par un décret de gérance datant de 1996 à l'ON, un organisme public personnalisé.

Ledit décret précise les obligations des attributaires. Naturellement jusqu'à une date récente toutes les parcelles furent aménagées par l'État qui les a attribuées sous les trois formes suivantes : le Contrat annuel d'exploitation (CAE), le Permis d'exploitation agricole (PEA), le Permis d'habitation (PH) qui est relatif aux espaces individuels et collectifs, donc sur des espaces réduits. Les attributaires des CEA ou des PEA peuvent être expulsés de leurs parcelles pour non-paiement de la redevance eau ou non-respect des normes d'entretien. Que ce soit par résiliation du contrat ou la reprise des terres du Permis, il s'agit toujours des différentes modalités d'évictions des exploitants des terres de l'ON. Malgré ces mesures drastiques, les auteurs de l'étude du Rural Struc (2006:46) n'ont pas manqué de relever que cette question foncière ces dernières années « n'a pas permis d'endiguer la tendance à la réduction des superficies cultivables par exploitation. Au contraire, les réaffectations de la terre après réhabilitation et les nouvelles attributions ont accentué le phénomène ». Et les mêmes auteurs de poursuivre en ces termes : « l'extension du domaine aménagé constitue donc une mesure prioritaire pour la poursuite de la croissance agricole et pour assurer le devenir des exploitations agricoles familiales ».

Le mot est lâché : le devenir des exploitations familiales dont beaucoup sont déjà ruinées. Le maître mot est la redéfinition des nouveaux modes d'accès aux terres qui seront aménagées dans un avenir proche ou lointain. C'est cette nouvelle politique qui à mon sens permettra au Mali et à la CEDEAO de conquérir leur souveraineté alimentaire. L'élaboration du Schéma Directeur d'aménagement pour la zone Office du Niger date de 2001. A cette époque, le total des terres aménagées ne dépassait guère les 80 000 ha. Depuis le lancement du CSLP II ou CSCRP, le Mali veut porter ce chiffre à 200 000 ha avant 2015 au plus tard. À cet effet, a été programmée une vaste opération de réhabilitation et d'aménagement de nouvelles terres à travers des investissements publics et privés.

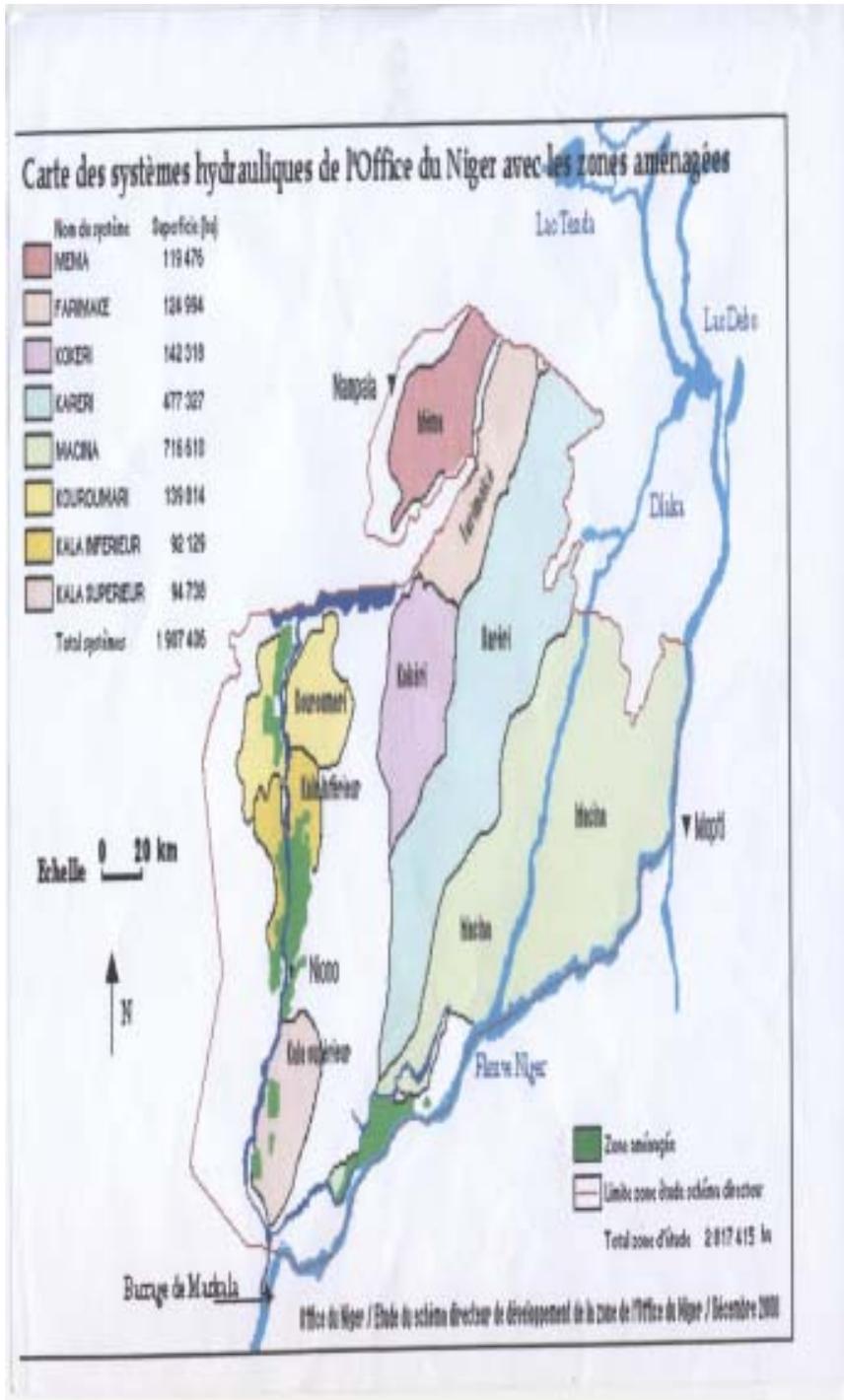
Un Contrat-Plan de cinq ans 2008-2012 a été monté et mis en exécution. Dans un écrit datant de juillet 2009, la Direction de l'ON en fait le point.

L'étude est ainsi intitulée « Note sur la programmation et la cartographie des investissements publics et privés en zone Office du Niger pendant la période du Contrat-Plan 2008/2012 ». En une quinzaine de pages, la Direction nationale de l'Office du Niger décrit avec minutie les missions de l'ON, la pression foncière depuis sa création jusqu'à nos jours, les modes de tenure des terres, les modalités d'investissement dans l'agropastoral et l'agro-industrie, le schéma d'aménagement, le point d'exécution en 2009 des aménagements prévus dans le Contrat-Plan et, enfin, la situation des attributions des terres et une annexe comprenant le plan des systèmes hydrauliques, le plan des aménagements et attributions très linéaires des réseaux primaires et secondaires de l'ON et, en dernier lieu, le plan de zonage.

Selon le document produit par la Direction Générale, la très forte pression sur les terres de l'Office du Niger a véritablement démarré à partir de l'ouverture démocratique amorcée au Mali en mars 1991. Les deux premières décennies de l'après régime de l'État-parti-UDPM ont enregistré une croissance continue des demandes de terres à l'Office du Niger : selon le document (p. 3), « ces demandes de terres sont formulées par des entreprises nationales et internationales, des pays étrangers et des organismes internationaux, des associations, des groupements d'intérêt économique, des villages et même individuellement par des personnes physiques ». Cet engouement pour les terres de l'Office du Niger s'explique autant par la double qualité du riz en tant que culture de rente et culture céréalière depuis la crise alimentaire mondiale de 2008, la demande sans cesse croissante des biocarburants que par le désengagement de l'État du système d'aménagement clé en main. La fin assurée de ce système pousse de plus en plus les investisseurs à s'octroyer les terres de l'Office du Niger à travers le biais de deux modes de tenure : le bail ordinaire et le bail emphytéotique.

Le bail ordinaire donné sur des terres en friche porte sur une durée de 30 ans renouvelable autant de fois que les clauses sont respectées. Il en est de même du bail emphytéotique d'une durée de 50 ans renouvelable aussi dans les mêmes conditions. Pour investir dans l'agropastoral selon la note sus mentionnée, le promoteur saisit l'ON par simple demande que la Direction générale examine. A la suite de quoi et après avis des services techniques, une lettre d'accord de principe est adressée au postulant afin qu'il monte son projet qui nécessite une étude de faisabilité technique et financière sans oublier les études d'impacts environnementaux et sociaux. Enfin, la conclusion d'un bail avec, à l'appui, un cahier des charges qui fait ressortir les résultats positifs des études. Alors peut commencer pour le promoteur la mise en valeur des terres à lui attribuées en bail sur la base des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Pour investir dans l'agro-industriel, la même procédure est observée pour l'obtention du titre par convention. A la différence des baux agropastoraux,



ceux des agro-industriels exigent l'implication des ministres concernés dans l'analyse des projets. Une illustration nous est donnée par les exemples suivants :

- Malibya Agriculture ;
- Projet sucrier de Markala (SOSUMAR) ;
- N-Sukala ;
- L'UEMOA ;
- Millenium Challenge Account (MCA).

Ces attributions de terres par brassées dont il sera question plus loin s'appuient sur un schéma d'aménagement élaboré à partir de levées topographiques effectuées depuis les années 1950. Le schéma d'aménagement prend appui sur les 8 systèmes hydrauliques identifiés avec les superficies potentielles aménageables. Les cartes des systèmes hydrauliques et des zones aménagées établies par le schéma d'aménagement de l'Office du Niger et reproduites ici en donne une visualisation très claire.¹⁶

La note technique établie par la Direction générale, après avoir passé en revue les aménagements et les réhabilitations prévus dans le Contrat-Plan et le point sur leur état d'exécution, donne la situation exacte en 2009 des attributions des terres à l'Office du Niger.

Comme indiquée dans la note (p.10), elle se présente de la manière suivante :

- 24 919 ha dans le système hydraulique du Kala supérieur ;
- 10 935 ha dans le système hydraulique du Kala inférieur ;
- 83 207 ha dans le système hydraulique du Kouroumari ;
- 206 585 ha dans le système hydraulique du Macina ;
- 210 000 ha dans le système hydraulique du Kareri ;
- 0 ha dans le système hydraulique du Kokéri ;
- 0 ha dans le système hydraulique du Méma ;
- 0 ha dans le système hydraulique du Farimaké ;
- 109 594 ha dans la zone haute.

Les attributions portent sur un total de 645 259 ha¹⁷ sur un potentiel estimé à 1 907 406 ha. En moins de 20 ans, l'État malien, à travers l'Office de gérance des terres aménagées ou aménageables, a attribué un peu plus du tiers du total des terres potentiellement irrigables. La Direction générale de l'ON donne dans le tableau suivant le récapitulatif de toute la situation des aménagements et des terres attribuées.

Tableau 7 : Situation récapitulative des aménagements et attributions de terres. Toutes zones en 2009¹⁸

Système hydraulique	Superficie selon Schéma Directeur (ha)	Superficie brute aménagée (ha)	Superficie attribuée (ha)			Potentiel disponible (ha)
			Attribution définitive (baux)	Attribution provisoire (Lettre d'accord de principe)	Attribution par Convention	
Kala Supérieur	94 738	19 828	12 216	12 703	0	49 991
Kala Inférieur	92 129	35 497	4 673	6 280	0	45 679
Kouroumari	139 814	18 126	4 616	44 862	33 729	38 481
Macina	716 610	25 080	2 798	103 786	100 000	484 945
Karéri	477 327	0	25 000	185 000		267 327
Kokéri	142 318	0	0	0		142 318
Méma	119 476	0	0	0		119 476
Farimaké	124 994	0	0	0		124 994
Total Irrigable	1 907 406	98 531	49 304	352 632	133 729	1 273 210
Zones Hautes	551 100	0	0	50 050	59 544	441 506
TOTAL	2 458 506	98 531	49 304	402 682	193 273	1 714 716
				645 259		

Source : Blein R.*et al.*, Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest

Beaucoup de lettres d'intention sont en circulation, mais la plupart sont annulées au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. La difficulté réside dans la non réalisation des infrastructures primaires sur l'ensemble de la superficie irrigable. C'est l'État qui doit réaliser ces infrastructures de base.

Les zones hautes sont surtout demandées pour l'arboriculture et la culture de la canne à sucre. Il convient de signaler que la densité de la population en zone Office du Niger augmente très rapidement à cause du flux migratoire. Ce paramètre doit être intégré dans les perspectives de développement de la zone.

En faisant le point sur les baux attribués, la Direction Générale de l'Office du Niger spécifie ceci : les terres sous lettres d'accord de principe, sur lesquelles des études ont été présentées par le promoteur et approuvées par l'ON et le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, sont attribuées en baux. Le cumul des terres attribuées en bail emphytéotique et en bail ordinaire s'élève à 49 304 ha pour toute la zone Office du Niger. Toutefois, les baux des terres sous lettre d'accord de principe et ceux ordinaires ou emphytéotique ne sont pas les seules modalités d'attribution des terres. Loin s'en faut. Les attributions les plus étendues en superficies sont faites sur la base de Convention entre l'État et le Promoteur. Sont cités en exemple les attributions de terres à :

- Malibya (100 000 ha) ;
- SOSUMAR (14 000 ha) ;

- UEMOA (11 288 ha) ;
- N-Sukala (20 000 ha).

Ces quatre exemples, qui en appelleront d'autres certainement, sont classés parmi les baux emphytéotiques à part entière. En conclusion, la Direction générale de l'ON a cru bon de faire quelques recommandations ayant pour but d'atténuer les conséquences de telles attributions massives en si peu de temps pour les exploitations familiales. Ainsi le Directeur général de l'ON se réjouit du fait que les associations de producteurs émergents demandent des baux et aménagent des terres avec l'appui des banques. La Direction invite implicitement l'État malien à encourager de telles initiatives. En effet, dans le Contrat-Plan 2008-2012 selon Djiré Moussa (2010:46), près d'une quarantaine de nouveaux aménagements prévus vont être pour l'essentiel le fait d'investisseurs privés.

Que dire de ces attributions, par brassées, de milliers et dizaines de milliers d'hectares ? En effet, c'est un patrimoine foncier bâti sur des milliers de corps de la seconde portion, engloutis par le fer et le béton ou emportés par les eaux des crues, (Magasa 1979) entre 1927 et 1946, date à laquelle les travaux forcés ont été abolis dans les colonies françaises d'Afrique. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette ruée sur les terres aménagées ou aménageables de l'ON s'inscrit dans une logique qui déborde largement les frontières nationales et celles du continent africain. Les critiques, voire des indignations, ne manquent pas pour fustiger le phénomène qui est lui aussi mondialisé mais surtout financiarisé.

S'agit-il seulement « d'un accaparement des terres agricoles nationales au profit d'une minorité de possédants ? » ou d'un nouveau visage du néocolonialisme masqué par le discours sur la métamorphose du « néocolonialisme agricole » dans les Pays les Moins Avancés (PMA) surtout ? Ou est-ce encore « la grande braderie des terres africaines » avec la complicité active des tenants des États africains déjà très fragilisés après 30 ans d'ajustement et de réajustement structurels ? Ou enfin, pour certains qui n'ont pas eu la chance et le moment inespéré de voir se répandre en Afrique l'appropriation privée de la terre, est-ce la seule voie d'émergence d'entrepreneurs agricoles en lieu et place de cette masse énorme de paysans accrochés aux coutumes soi-disant impénétrables depuis l'aube des temps, auxquels aurait manqué un tel rapport privatif et individualisé à la terre ?

Toutes ces inquiétudes sont fondées. Suite à la crise alimentaire mondiale d'il y a deux ans, les famines et les sécheresses conjoncturelles et/ou structurelles d'envergure nationale ou locale, les besoins sans cesse croissants des biocarburants, la faim de terre réelle ou projetée de certaines puissances anciennes ou émergentes, toutes ces interrogations se complètent et animent ce débat en Afrique ou ailleurs dans le monde, mais aussi au sein de certains organismes internationaux.

En réalité, les termes de ce débat, quelle que soit son acuité, peuvent être formulés de la manière suivante : l'agro-industrie africaine, pour assurer la souveraineté alimentaire, doit-elle passer par l'extinction ou, à tout le moins, la marginalisation des exploitations familiales ? Ou encore : l'aménagement des grandes superficies de terre avec une totale maîtrise de l'eau est-elle désormais incompatible avec la prédominance, voire l'existence même, des exploitations familiales ?

La réponse à ces deux reformulations complémentaires d'une série de questions, formant un système qui commande des réponses communément appelées problématiques, renvoie au choix de politique agricole à l'échelle de chaque région d'Afrique. Il n'y a, à mon sens, qu'une alternative : ou les exploitations familiales modernisées ou l'entreprise agricole basée uniquement sur le salariat. Toute combinaison mixte établie sur le socle de la cohabitation paraît à la longue illusoire. L'argumentaire qui consiste à dire que les gros investissements que nécessite l'aménagement d'une telle potentialité foncière et sa mise en valeur, comme à l'ON, sont hors de portée de la paysannerie malienne et ouest-africaine apporte de l'eau au moulin de l'entreprise agricole privée, libéralisation oblige.

Mais, en réalité, rien n'oblige les Maliens et les populations des États membres de la CEDEAO d'emprunter cette voie. Tous les pays asiatiques, en tête l'Inde et la Chine, ont assuré leur souveraineté alimentaire garante de leur développement, sans passer par les grandes firmes nationales et/ou multinationales. Le riz chinois, vietnamien ou thaïlandais, etc., n'est pas produit par des entreprises agricoles de 5 000 à 100 000 ha. Les énormes productions de ces pays dont le surplus alimente le marché mondial du riz sont le fait des petites exploitations familiales souvent réduites aux dimensions de 0,5 à 1 ha avec 2 à 3 récoltes par an et un rendement variant entre 8 et 12 tonnes à l'hectare.

Pour produire leur sucre et leurs agrumes, les paysans cubains, eux non plus, n'ont pas eu besoin de milliers d'ha par exploitant. Il n'en demeure pas moins que, en la matière, ils sont performants. La mécanisation et la modernisation de l'agriculture malienne et celle de la CEDEAO sont un passage incontournable. Mais de là à conclure que seuls les investisseurs internationaux, eu égard à la faible disponibilité en capitaux au Mali et dans la région, peuvent nous y conduire, est un simple postulat relevant d'un parti pris néolibéral. Aucune expérience historique ne nous autorise à fonder notre espoir, à nous d'Afrique sur le fait que des pays tiers, a fortiori des sociétés privées internationales, vont nous, donner les moyens de nous passer d'eux, et de constituer pour notre propre compte des marchés nationaux ou régionaux qui feront pièce à leurs business. Que non ; la logique de création, d'accumulation, d'élargissement du capital, et du libre échange restreint ou à l'échelle mondiale est contraire à une telle entreprise de boyscout.

Les investissements comme les aides reviennent toujours à ceux qui les font. Les nationaux maliens qui demandent à leur tour autant d'hectares que les États

tiers ou les sociétés internationales, à mon sens, donnent l'illusion de pouvoir constituer un jour une agro-industrie nationale ou sous-régionale conséquente. Le terrain sur lequel ils s'engagent, à supposer que ces nationaux aient la technicité et les moyens nécessaires pour le faire, est occupé par les pays développés ou en voie de l'être dans leur propres pays respectifs. Autrement dit, autant j'ai de fortes appréhensions quant à la qualité d'entrepreneurs agricoles des gros tributaires nationaux, autant j'ai des doutes sur la qualité de leurs initiatives. Croire le contraire, et pire, les encourager à s'y engager, c'est ouvrir la porte à l'externalisation/et l'internationalisation de la spéculation foncière des terres agricoles de l'ON.

Si les vannes foncières de l'Office du Niger restent comme telles ouvertes au tout-venant, avec une simple lettre d'accord de principe ou les conventions discrétionnaires entre l'État et les partenaires privilégiés, en 15 ou 20 ans il ne restera plus rien des 2/3 restant de son potentiel irrigable. Les Maliens, nouveaux bénéficiaires des cessions de terres, apprendront à leurs dépens qu'ils ne font pas le poids face aux multinationales, même si aujourd'hui ils sont plus nombreux que les étrangers dans la zone de l'Office du Niger.

En effet, l'ON accorde deux types de baux, comme indiqués plus haut, dans des conditions bien spécifiques. Dans l'établissement des conventions entre l'État et les quatre, sociétés précitées, seul le gouvernement les signe. L'ON en tant qu'Agence de gérance n'est pour ainsi dire qu'une ampliatrice d'une décision portant le sceau de l'exécutif national. En prime ces grandes cessions de terres, portant la marque de la convention, seraient gratuites, au contraire des baux ordinaires et emphytéotiques dont les bénéficiaires sont astreints au paiement d'une redevance annuelle.

Du coup, apparaît une triple échelle d'octroi des terres aménagées ou aménageables de l'ON :

- la première échelle réfère aux petits exploitants familiaux munis de CAE ou de PAE à titre essentiellement précaire et révocable. Il s'agit des colons ;
- la seconde a trait aux deux catégories de baux soumises au préalable à une évaluation technique avant la délivrance des cahiers de charges ;
- la troisième couvre les conventions récemment introduites dans le dispositif d'attribution des terres de l'Office. A l'évidence, transparait la forte connotation politique qui présida à la signature desdites conventions.

Que le gouvernement du Mali garde par devers lui la possibilité de signer des conventions de ce genre au nom sans doute du principe de la domanialité,¹⁹ nul ne saurait lui en faire grief. Toute la question, à mon avis, est de savoir dans quelles conditions et à quelles fins. En effet, envisagés sous l'angle d'une dynamique d'intégration subrégionale comme l'UEMOA, le CILSS, la CENSAD,

ou régionale comme la CEDEAO, le recours aux conventions revêt une toute autre dimension sur laquelle je reviendrai.

Djiré *et al.*, (2010:46-47) ont dressé dans un tableau nominatif non exhaustif des attributions de terres. Dans leur tableau, les auteurs de l'étude n'ont pas à juste titre recensé les parcelles de 5 ha qui correspondent à la moyenne maximale des exploitations familiales maliennes. En prenant appui sur les données de ce tableau, et en les combinant avec quelques éléments provenant d'autres sources comme par exemple la note technique fournie par la Direction générale de l'ON, j'ai établi à partir d'une lecture un peu plus différenciée de la liste nominative des bénéficiaires de ces attributions, deux tableaux qui sont :

Tableau 8 : Récapitulatifs des attributions listées nominativement 2003-2010

Investisseurs	Nombre	Superficies (en ha)	En pourcentage
Nationaux	20	248 471	49,53
Investisseurs sous-régionaux	02	36 288	7,23
Investisseurs États tiers	04	131 000	26,11
Association État malien/ Privés étrangers	03	24 800	0,04
Privés étrangers	06	61 000	12,11
Total	35	501 559	100

Source : Blein R. *et al.*, Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest

Le premier tableau récapitule tout en les identifiant les différents investisseurs et les superficies qui leur ont été allouées. Sur un total de 35 investisseurs, les nationaux sont au nombre de vingt, donc pour l'heure numériquement dominants. Cette suprématie numérique se traduit par des acquisitions de terres totalisant 248 471 ha sur 501 559 ha,²⁰ soit 49,53 pour cent des superficies. Ensuite, le groupe des États tiers investisseurs, avec 131 000 ha, constitue 26, 11 pour cent du total. Les investisseurs privés étrangers avec 61 000 ha atteignent 12,11 pour cent, viennent enfin les investisseurs sous-régionaux. Ils ne sont d'ailleurs que deux : l'État du Burkina Faso et l'UEMOA. À eux deux, ils n'ont pour l'heure que 36 288 ha, soit 7,23 pour cent du total des attributions.

Quel État de l'UEMOA et de la CEDEAO a plus droit à l'accès aux terres de l'ON que le Burkina Faso ? Toute la zone de l'Office du Niger est couverte de toponymies, mais aussi d'anthroponymes et de patronymes, qui rappellent que n'a été épargnée aucune partie de l'ancien Royaume du Yatenga. Pour le recrutement de la seconde portion ainsi que le peuplement et l'installation des colons dans la zone Office du Niger, cette région de l'actuel Burkina Faso²¹ a subi une très forte ponction démographique entre 1932 et 1950. En se plaçant dans une

logique située en dehors de celle des nationalismes nombrilistes, les Maliens, pourrait-on avancer, ont presque les mêmes droits d'usage sur les terres de l'ON que les Burkinabé d'aujourd'hui.

Tableau 9 : Répartition des nationaux

Catégories %	Nombre	Superficies (en ha)	Pourcentage
Personnes physiques	10	15 623 ha	6,28 %
Associations villageoises	01	90 ha	0,05 %
Entreprises privées	09	232 758	93,67 %
Total	20	248 471 ha	100 %

Source : Blein R. *et al.*, Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest

Le second tableau opère une répartition des Maliens en trois catégories : les personnes physiques, les associations villageoises et les entreprises privées. Les personnes physiques, avec 15 623 ha, obtiennent 6,28 pour cent des superficies, les associations villageoises, avec 0,05 pour cent, représentent seulement 90 ha. L'essentiel des attributions aux nationaux est allé aux entreprises privées, avec un taux de 93,67 pour cent, soit près de 250 000 ha.

Parmi les entreprises nationales maliennes, deux d'entre elles se sont clairement positionnées dans la production de biocarburant et des oléagineux, avec une acquisition de 100 000 ha pour HUICOMA et 10 000 ha pour la SOCIMEX. Une troisième entreprise étrangère, celle-là dénommée Agroenerbio, a opté pour les biocarburants et les oléagineux sur la base d'une attribution de 40 000 ha.

Sur les 248 471 ha attribués aux entreprises privées nationales et étrangères, 150 000 ha seront aménagés pour la production des biocarburants et des oléagineux, selon les termes de la lettre d'accord de principe. Encore qu'il faille préciser que dans le tableau établi par Djiré (2010), beaucoup de contrats ne sont pas encore signés et encore moins documentés sur la nature des activités prévues. En tout cas, ce qui est sûr aujourd'hui, c'est la prédominance en superficie des terres acquises pour produire les biocarburants. A ce rythme, le Mali sera très vite fixé sur la nature des productions qui seront menées sur les hautes terres de l'Office du Niger.

Quid dans une telle perspective pour la sécurité alimentaire étape nécessaire vers la souveraineté alimentaire au Mali ? Le mode d'attribution actuel des terres aménagées ou en voie de l'être n'est pas de nature à rassurer. Car il jure avec l'engagement du Mali à assurer sa souveraineté alimentaire en passant de 10 à 20 pour cent des investissements du budget national dans l'agriculture et ses sous-secteurs, dans les années à venir. Le Mali s'est aussi engagé à atteindre les objectifs de l'OMD en 2015.

Un lourd soupçon pèse sur nombre d'acquéreurs maliens des terres en vue d'éventuelles spéculations foncières à grande échelle,²² au regard de cette ruée sur les terres agricoles irrigables du Mali. Bien pire encore : après le grand

appel d'air lancé aux producteurs de biocarburants, ce sera le tour des agrobusiness de saisir cette grosse opportunité très prometteuse en espèces sonnantes à moindres frais. Ni les biocarburants, ni les produits que l'agrobusiness met sur le marché mondial n'ont guère pour objectif de satisfaire quelque besoin alimentaire national ou même sous-régional que ce soit. Ou encore d'insérer, même par simple dose homéopathique, la préservation des intérêts de l'énorme masse des petits exploitants.

Même la Banque mondiale, qui n'est pourtant pas une entreprise philanthropique, s'est démarquée de ce mode d'attribution des terres par dizaines, voire par centaines de milliers d'hectares. La Banque mondiale finance à Koumouna des projets d'aménagement qui prennent délibérément le contre-pied des attributions de l'ON et de l'État aux différentes catégories d'agents économiques dont il fut question plus haut.

Tableau 10 : Phases de construction et attribution des terres selon la taille de l'exploitation

Phases	Début production	Superficie nette	Taille de l'exploitation en ha	Nombre des exploitations	Ha Occupés
Phase 1	Mai 2010	5 200	5	1030	5150
			(Jardin maraîcher) 1	50	50
Phase 2 ⁱ	Mai 2011	4 400	5	170	850
			10	350	3 500
Phase 3 ⁱⁱ	Mai 2012	4 400	10	135	1 350
			30	50	1 500
			30-100	30-50	1 500
			(Jardin maraîcher) 1ha	50	50

Source : Projet d'irrigation d'Alatona, 2003

De son côté le Millenium challenge account (MCA) des USA a déjà entrepris depuis quelques mois l'aménagement de 14 000 ha dans la zone ON sur le site d'Alatona. La première tranche des aménagements comprenant trois porte sur 5 200 ha. Les aménagements seront achevés sous peu. Dans un rapport fort documenté et bien détaillé, le Millenium challenge account expose dans le volume III de près de 140 pages, avec les annexes publiées en mars 2009, tout le Plan d'actions de réinstallation des 33 villages qui seront concernés par l'aménagement. Le projet d'irrigation d'Alatona (PIA) a quatre particularités très marquées :

1. Les habitants résidents ou les « *nouveaux arrivants* » situés hors zone seront tous bénéficiaires de parcelles de type exploitation familiale de 5 ha à 30 ha au maximum. Dans le Projet d'Irrigation de l'Alatona (PIA), sur les 14 000 ha qui seront aménagés, seulement un maximum de 50 entreprises auront une superficie égale ou inférieure à 100 ha.

Il apparaît clairement dans le tableau l'option stratégique de la politique d'irrigation du PIA : celle sans ambiguïté en faveur des exploitations familiales, avec un jardin maraîcher en sus par parcelle familiale et un autre pour les groupements féminins par village.

2. Les terres aménagées par les soins du Projet d'Alatona seront des propriétés privées. Les bénéficiaires auront tous au bout d'une vingtaine d'années d'exploitation continue leur titre de propriété foncière. Une première en zone Office du Niger pour un petit exploitant, depuis sa création en 1932.
3. Les exploitations familiales bénéficieront d'un soutien des structures financières appropriées en rapport avec la Banque nationale de développement de l'agriculture, et les Caisses décentralisées de financement (CDF) qui accordent les microcrédits.
4. Le PIA accorde une attention particulière à l'écoute des communautés villageoises, à l'aspect jeune, au genre et surtout aux questions relatives au renforcement de l'efficacité et de la fonctionnalité des organisations paysannes évoluant dans la zone d'Alatona.

En définitive, l'expérience en cours d'exécution du projet d'irrigation d'Alatona tranche avec toute tentative de création d'entreprises agricoles sur la base du salariat.

Somme toute, les données relatives à l'évolution de l'ON, de sa création à maintenant, militent en faveur d'une grande rupture: l'insécurité foncière induite par les aménagements clé en main. Les expériences de PIA et de la Banque mondiale à Koumouna sont des exceptions impulsées de l'extérieur.

Or, pour assurer pleinement une souveraineté alimentaire à partir des immenses potentialités naturelles que recèle le Mali – et l'ON n'en est qu'une partie –, il faut en finir avec les aménagements clé en main qui n'ont que trop duré: presque 80 ans sans réel succès. Seul ce que j'appelle l'effet de masse peut et doit y mettre fin. L'effet de masse consisterait en l'installation volontaire de millions d'exploitants sur des terres irrigables aménagées avec leur pleine et entière participation garantie par une bonne sécurité foncière et des revenus élevés des exploitations paysannes. A l'évidence, le Mali ne peut pas appliquer seul cette stratégie, il doit coopérer avec les autres pays de la sous-région.

Le Delta intérieur du Niger : une « terre promise » ayant valeur de patrimoine commun de la CEDEAO

Le retour sur le Delta intérieur du Niger n'a d'autre objectif qu'un essai d'ouverture vers de nouvelles perspectives, de nouvelles modalités d'intégration et de développement de la CEDEAO.

Tout comme l'Office du Niger, le Delta intérieur du Niger a fait l'objet d'études multivariées et multidimensionnelles dont la dernière en date a été produite par la Royal Haskoning, Ast W. GID, un bureau d'étude en 2010 pour le compte du Ministère de l'environnement et de l'assainissement. L'étude est ainsi intitulée : « État des lieux du Delta intérieur » ; vers une vision commune du développement ».

Le même bureau d'étude hollandais sous l'égide du Ministère de l'environnement et de l'assainissement du Mali a procédé à quatre restitutions des résultats de son étude à Bamako et à Sévaré au mois de février 2010, à Ségou et à Mopti au mois de mars de la même année.

Les quatre restitutions sont basées sur deux options stratégiques de développement. Une première, à court terme, s'étale sur dix ans et couvre la décennie 2010-2020. La deuxième, à long terme, est faite dans une perspective de 50 ans. C'est-à-dire quand le Mali fêtera son siècle d'existence en tant qu'État souverain. Les projections des pratiques de développement du DIN à court terme s'inscrivent dans le cadre de la vision 2025 du Mali. Tout en s'appuyant sur les prescriptions du CSCRP,²³ de la LOA, le SDDR, le PNE, le PNSA et le Programme de développement économique et social (PDES), elles visent les objectifs suivants :

1. la sécurité alimentaire ;
2. le développement durable ;
3. le développement et la gestion durable des ressources naturelles ;
4. le renforcement des capacités ;
5. l'augmentation de la productivité.

Aussi l'étude elle-même ainsi que la synthèse des restitutions faites à Bamako et dans trois autres localités de l'intérieur du Mali insistent-elles sur les perspectives sombres en matière de crues du Delta et de dégradation de l'écosystème à cause des changements climatiques défavorables qui s'annoncent sur une longue période, d'un côté, et, de l'autre, les conséquences des pressions anthropiques et la mauvaise gestion de cette grande zone humide unique en Afrique de l'Ouest.

À court ou long terme, l'exploitation des ressources du Delta intérieur du Niger n'a été et n'est jusque là envisagée par les trois Républiques,²⁴ que dans la seule logique endogène. À y regarder de près, cette option endogène n'a véritablement pas connu une mise en œuvre à la hauteur des potentialités du Delta intérieur du Niger. Pour preuve, durant les 30 dernières années, l'État malien s'est surtout préoccupé de développer la mono-exploitation minière (l'or) et la monoculture de rente (le coton). En réalité plus que l'or, le coton et un jour le pétrole, le DIN est et demeure le point d'appui à partir duquel le Mali aurait dû s'appuyer depuis longtemps pour s'élever au dessus des contingences et des urgences en vue d'amorcer un développement autonome. Il s'agit là probablement d'un réel manque de vision et de méconnaissance des véritables leviers

d'un vrai développement. Pour s'en convaincre, il n'est que de constater que, en cinquante ans d'existence, le Mali n'a pas songé à créer un seul Centre universitaire opérationnel de formation et de recherche en cultures irriguées à l'ON.

Dans le même registre il aurait fallu créer deux autres Centres de formation et de recherche similaires en produits halieutiques, zootechnique et une entreprise de transformation des produits laitiers et d'exportation de viande, cuirs et peaux dans plusieurs cités du Delta vif. Durant le premier demi-siècle d'existence de l'État malien, les ressources naturelles de l'ensemble des trois Deltas du Niger sont quasiment restées à l'état de richesses dormantes. Au jour d'aujourd'hui, il faut complètement changer d'échelle de valeur et d'appréciation. Le rappel de quelques données quantitatives suffit pour s'en convaincre.

D'abord, il faut le redire, toutes les études menées sur ce grand espace hydromorphe situé à cheval entre le Sahel et le désert l'ont présenté comme un don inestimable de la nature. D'où d'ailleurs son étiquette RAMSAR. Le Delta intérieur du Niger est le résultat naturel d'un système fluvial complexe aux écosystèmes très variés. La décrue révèle l'existence en ce seul lieu de deux fleuves, le Niger et le Bani, d'une vingtaine de lacs, de centaines de mares et de trois plaines inondables que sont le Djenné, le Diondorit et le Sérié. Le DIN est aussi d'une biodiversité rare en Afrique où des milliers d'oiseaux migrateurs de plusieurs continents où il fait froid viennent prendre leur quartier d'hiver.

Le Delta intérieur constitue l'une des trois grandes zones agroclimatiques divisibles en quatre autres sous-régions naturelles (Royal Haskoning 2000:46)²⁵ qui totalisent près de 4 500 000 ha inondables. En plus de l'ON dont on connaît déjà le potentiel de terres irrigables, il faut ajouter des zones lacustres qui frôlent le million d'hectares.

Que dire des terres exondées du Delta vif qui sont estimées à près de 900 000 ha aménageables. Ce même Delta vif abrite un riz sauvage qu'on n'a pas encore fini de domestiquer. Les immenses pâturages pendant la période de transhumance supportent la charge de plus de 5 millions de bovins comprenant ceux des pays voisins et autant d'ovins/caprins. Le Delta c'est aussi une zone de prédilection de la pêche en eau douce qui fait du Mali le 3^e producteur en Afrique de poissons d'eau douce. Aujourd'hui, la population du Delta intérieur du Niger est estimée à un peu moins de 1 500 000 habitants. Agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, mais aussi les marchands vivent non sans conflits dans le Delta depuis des siècles. Gilles Coulon et Marie Laure de Noray²⁶ résument en ces termes cette unique cohabitation à trois en Afrique de l'Ouest sur un espace aussi étendu.

Vivre du Delta : « La terre, l'eau et l'herbe », « la vache, le poisson et le riz », « ce pourrait être la fable du Delta. On y parlerait des soucis du berger, des gestes de pêche, des espoirs des paysans. L'intrigue illustrerait les bienfaits et les primes de la cohabitation et la morale définirait l'idée que la nécessaire complémentarité des êtres, des choses et des lieux est source d'épanouissement ».

Où l'épanouissement dans la complémentarité est le juste sort que le Delta offre, a offert au Mali d'hier, et le fera pour le Mali de demain mais pas seul.²⁷ En effet, l'histoire nous rappelle que le Delta intérieur du Niger, situé sur le cours moyen du Niger en très grande partie, a justement abrité à partir du VIII^e siècle jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle plusieurs formations étatiques dont au moins deux Empires, deux grands États, etc. Certes, ce furent des grands moments de l'histoire précoloniale.

Une lecture moins fantasmagorique de ce passé devrait inciter les Maliens à en tirer d'autres enseignements qu'une autoglorification, voire une surestimation de l'ego national.

Ces différentes formations étatiques n'ont pu émerger, rayonner et durer si longtemps dans une réelle continuité historique que parce qu'elles reposaient sur des valeurs et des principes de partage, de complémentarité et d'ouverture sur l'autre à une échelle voisine de la superficie de la CEDEAO versus Afrique de l'Ouest.

En 78 ans d'existence de l'Office du Niger, moins de 100 000 ha ont seulement été aménagés dans le Delta Mort sur un potentiel largement supérieur à 1 500 000 ha. Le Delta intérieur du Niger,²⁸ les Maliens du XXI^e siècle ont tendance à l'oublier, a été le point d'arrivée ou de départ, depuis le XIV^e siècle, d'agriculteurs, de pêcheurs ou d'éleveurs de l'Afrique de l'Ouest la fin du premier tiers du XIX^e siècle. En effet, l'Afrique de l'Ouest compte en tout quatre Fouta, c'est-à-dire prairies en al pular. Le premier Fouta fut celui du Wagadou asséché depuis des siècles, suite aux différentes sécheresses qui se sont abattues sur ce premier Empire soudanais. Il n'en reste que la fameuse vallée du serpent. Toutefois le Fouta Wagadou demeure toujours une grande zone d'élevage situé entre le Sahel et le nord soudanien. Ce Fouta abrite une mosaïque de populations nomades, semi-nomades et sédentaires.

Le deuxième Fouta est le Fouta Toro où, à la faveur des crues et décrues du fleuve Sénégal, agriculteurs éleveurs et pêcheurs exploitent depuis des siècles les ressources naturelles certes âprement disputées. Le Fouta Djalou constitue le troisième Fouta exploité et occupé seulement par des éleveurs et des agriculteurs bénéficiant d'un microclimat. La quatrième prairie ou Fouta est le Macina particulièrement le Delta vif du Niger. Le Mali à lui seul abrite deux de ces Fouta dont les caractéristiques essentielles sont la complémentarité des activités de production et le brassage des populations des siècles et des siècles durant.

Ce ne serait qu'un juste retour des choses, que même le Delta redevenienne une terre d'accueil des millions d'Ouest-africains. Sous une forme ou une autre, les citoyens de la CEDEAO y trouveront des racines. C'est là le point nodal de toute ma démarche. En effet, le Delta central du Niger à lui seul recèle en terres irrigables et/ou tout simplement exploitables plus de 3 millions d'ha permettant de combiner agriculture, élevage et pêche. Ces ressources naturelles sont sous-exploitées, mal protégées et exposées sans cesse aux différentes dégradations dues aux changements climatiques.

Dans les deux Deltas vif et supérieur, les superficies aménagées sont insignifiantes au regard de ce qu'il est possible de réaliser en la matière. Ces données parlent d'elles-mêmes. Les ressources humaines, financières et techniques pour valoriser ces immenses ressources naturelles sont actuellement hors de portée d'un seul État, a fortiori d'un État comme le Mali. Quelle alternative s'offre donc au Mali pour devenir « une Puissance Agricole » ? Il y a très peu de chance, à mon sens, que le Mali le devienne en solitaire.

Et pourtant, ce pays est bien engagé dans la voie que la logique de sa réalité spatio-temporelle lui impose. Le Mali est membre fondateur de toutes les formes de regroupements sous-régionaux et régionaux de développement telles que l'OMVS, le Liptako-Gourma, l'Autorité du Bassin du Niger, la CEDEAO, le CILSS, l'UEMOA, le CEN-SAD, etc. Au sein de la seule CEDEAO, le Mali, pays continental, partage avec cinq autres pays des frontières communes. L'histoire et la géographie imposent au Mali d'être un élément accélérateur de l'intégration régionale, pas à partir des seules instances dirigeantes du pays, mais aussi par le bas. Nous avons vu comment le gouvernement du Mali procéda aux attributions des terres de l'Office du Niger d'une envergure inégalée jusque là. Parmi ces baux et conventions signés qui expriment tous un aveu d'impuissance, un cas a particulièrement attiré mon attention : la convention signée avec l'UEMOA. Justement c'est le chemin à suivre afin d'assurer pour de vrai la souveraineté alimentaire de l'Afrique de l'Ouest. L'UEMOA et la CEDEAO sont aujourd'hui de loin les deux organisations de l'Afrique de l'Ouest qui intègrent le plus de citoyens de cette région de l'Afrique.

J'ignore les termes de cette convention. Je ne sais pas si les 11 288 ha attribués à cette organisation doivent être réaffectés à des citoyens ou à des entreprises privées relevant de sa juridiction, ou encore constituer le début d'un patrimoine foncier commun de l'UEMOA elle-même ?

En tout état de cause, le geste m'a paru fortement porter la marque de cet autre engagement d'une constance remarquable durant les 50 ans de l'existence postcoloniale de l'État malien. Cet engagement qu'il est important de rappeler ici est ainsi libellé dans les trois Constitutions que le Mali a connues: « La République du Mali peut conclure avec tout État africain des accords d'association ou de communauté comprenant un abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine ». ²⁹

Une des voies de réalisation de l'Unité Africaine, parmi tant d'autres, est aussi une plus forte intégration au sein de la CEDEAO. Certes, en ce sens, bien des programmes communs et sectoriels ont été élaborés, dont certains ont connu un début d'exécution. D'autre part, je rappelle qu'en 2001 s'est tenue à Bamako les 30 et 31 janvier, la première réunion de la Commission ministérielle de l'alimentation et de l'agriculture de la CEDEAO. Ce n'était là qu'une prémisse de ce qui aboutira quelques années plus tard à l'adoption de la Politique agricole de la CEDEAO, autrement dit l'ECOWAP.

Tout concourt à dire qu'ensemble le Mali et la CEDEAO doivent amorcer un autre virage pour le développement de la région. Il ne s'agit plus seulement de confectionner les meilleurs programmes communs ou compartimentés par secteur économique, mais de passer plutôt à l'exploitation commune par les citoyens aussi, et non par les seuls États, des ressources naturelles.

En empruntant une telle voie, il s'agira, en toute lucidité, en toute liberté et dans un esprit large d'appartenance à une même communauté économique-politique, de cibler des secteurs et des ressources précises devant faire l'objet d'une exploitation par le bas, c'est-à-dire par les populations de la CEDEAO. En restant dans le cadre de l'objet en débat dans ce texte, on ne peut que prendre appui sur le secteur agricole en général. Le meilleur levier pour ce faire est précisément l'effet de masse. Le Delta intérieur du Niger est un excellent champ d'application autant par sa centralité dans la région que par le potentiel de ses ressources naturelles.

Fort de son engagement de toujours en faveur de l'Unité Africaine et de la courageuse disposition constitutionnelle rappelée plus haut, le Mali et l'ensemble des États constituant la CEDEAO peuvent et doivent choisir rapidement et solennellement la transformation du Delta intérieur du Niger en *un patrimoine commun de la CEDEAO*. Cette option impliquerait un changement radical de la Politique agricole de la CEDEAO, mais aussi de ses politiques sociales et économiques.

Ce qui signifierait tout simplement que les aménagements et l'exploitation de toutes les ressources seront le fait de tous les citoyens volontaires de la région. A cet égard, ils constitueront les premiers contingents de pionniers bâtisseurs de la citoyenneté ouest-africaine grâce à une activité de production. A titre illustratif, prenons l'exemple de l'Office du Niger. On peut y aménager plus de 1 500 000 ha d'un seul tenant. Sur cette superficie aménagée, la CEDEAO installera, en concertation avec le Mali, des milliers d'exploitants familiaux sur la base des attributions variant de 5 ha à 30 ha au maximum. Ce sera l'amorce d'une révolution sociale, politique et agraire dans toute l'Afrique de l'Ouest. Sur la base du seul volontariat qui va rompre doublement dans les faits avec l'expérience des travaux forcés et du colonat passé et présent, il s'agira d'installer des millions d'exploitants familiaux sur des terres aménagées. Mais une des conditions premières pour en être bénéficiaire est d'avoir au préalable participé de bout en bout aux aménagements, hydro-agricoles, hydro-pastoraux, hydro-piscicoles en fonction du profil du requérant.

La révolution sociale, démographique et culturelle dont il est question ici est tout simplement le repeuplement de la zone Office du Niger avec des ressortissants de la CEDEAO. En tête seront concernés sans doute les habitants des cinq pays de la CEDEAO qui ont une frontière commune avec le Mali. Pour ce faire, il faudra beaucoup d'audace et de courage politique, d'imagination technico-sociale dont devront faire preuve d'abord les décideurs politiques, les citoyens

de la CEDEAO, en premier lieu les Maliens, les organisations paysannes, socio-professionnelles et tous les autres segments des sociétés civiles naissantes de l'Afrique de l'Ouest.

Sans la moindre distinction, tous les citoyens de la CEDEAO qui seront bénéficiaires des attributions suivant les conditions définies dans le cahier des charges seront propriétaires de leurs terres avec un titre foncier, comme dans le cas par exemple du projet d'irrigation d'Alatona. Ils seront chez eux sans souci sous quelques formes que ce soit de sécurité foncière ou de statut d'allochtones. Les pièces constitutives de leur état civil en feront foi. Ce brassage sans précédent dans l'histoire des migrations ouest-africaines pour une colonisation agricole de type nouveau portera sur des millions de personnes rien que dans le seul Delta Mort. Dans les Delta vif et inférieur des zones lacustres, il en sera de même.³⁰ Au bout du compte, un repeuplement du DIN, sur la base des aménagements ouverts à toute la région, fera de cette zone bel et bien une terre promise pouvant abriter en trois décennies au moins 30 millions de citoyens de la CEDEAO. D'un commun accord les 15 États membres de cette organisation s'entendront au préalable sur des clés de répartition des nouvelles terres d'exploitations aménagées. Il sera indispensable d'asseoir ces clés sur des bases socialement praticables sur le court aussi bien que le long terme, tant pour les Maliens que pour les citoyens des autres États. La révolution politique qui gît au centre d'une telle stratégie est l'intégration en Afrique de l'Ouest grâce à l'effet de masse, c'est-à-dire la mise au travail des millions d'habitants de la communauté sur une portion de terres déclarées patrimoine de tous ses citoyens sans avoir à susciter trop de sentiments de rejet de l'autre ou son contraire la crainte d'être transformé en étranger chez soi. Ainsi, les nouveaux paysans, éleveurs et pêcheurs de la CEDEAO, armés de techniques modernes, transformeront en étroite collaboration cette riche mais fragile terre du DIN.

L'intégration aura en ce moment un sens concret pour l'ensemble des habitants de la CEDEAO, car ils la vivront désormais au quotidien. Ils vivront cette intégration au raz des pratiques et non plus à travers les sommets des chefs d'État ou des rencontres de leurs ministres.

L'effet de masse changera la pratique et la vision des souverainetés politiques nationales. Il les hissera à l'échelle de toute la région qui, peu ou prou en multipliant des exemples de même type et de la même ampleur, aboutira nécessairement à une fusion des États membres de la CEDEAO en un État unitaire, confédéral ou fédéral en deux ou trois générations au maximum. La révolution sociale, démographique et politique amorcée sous cet angle, donc d'en bas, ira forcément à l'encontre des intérêts des rentiers d'État qui ont trusté les États africains en les transformant en États-Marmites d'abord, et maintenant en Ethnies États à la faveur des monarchies présidentielles actuellement en cours sur notre continent. Étonnamment, ces monarchies présidentielles sont en grande partie des produits contre-nature qui se reproduisent dans le cadre des démocratisations tropicales réduites au multipartisme et aux élections transparentes.

En prévision d'une telle perspective plus souriante pour la région, il est temps qu'elle se dote de partis politiques supranationaux qui soient porteurs d'une telle vision et d'une telle ambition. Il ne faudra pas plus de trois partis politiques de cette facture pour non seulement couvrir toute la CEDEAO mais surtout pour y revivifier la vie politique et donner un contenu concret et de progrès social à la lutte politique et à la démocratie. Dans cette optique, on peut dire que l'action de ces partis politiques panafricanistes reconstruits ne suffira pas à elle seule pour faire basculer la CEDEAO dans cette voie. L'apport des sociétés civiles africaines naissantes à travers les associations et regroupements de tous ordres est indispensable. A cet égard, l'existence et les actes que pose une organisation comme le ROPPA sont en avance sur la marche du modèle d'intégration en pratique au sein de la CEDEAO. Les actes que pose le ROPPA dans la CEDEAO sont de bons augures pour une mise en œuvre de *l'effet de masse*.

Au Mali par exemple, l'ADEMA/PASJ et les autres partis politiques issus du mouvement démocratique ayant renversé la dictature avaient en main les prémices d'un tel destin pour l'Afrique de l'Ouest. Ce grand destin, le RDA en fut porteur en son temps. L'US-RDA même évincé du pouvoir ne s'en est jamais départi. Le Parti africain pour l'indépendance (PAI) et le Mouvement de libération nationale (MLN) de Joseph Ki Zerbo aussi l'ont incarné quoique dans une moindre mesure.³¹ Entre les mains des dirigeants du 26 mars 1991, ceux de l'ADEMA en tête, ce grand dessein/destin a été englouti dans le marais des ego très narcissiques, des intrigues conduisant à de multiples scissions-segmentations et enfin, et surtout, par un manque total d'une lecture correcte des tâches à nous confiées par l'histoire politique contemporaine de l'Afrique de l'Ouest au profit surtout des trajectoires individuelles. L'ADEMA/PASJ du Mali et l'ANC en Afrique du Sud durant leurs premières années de gestion du pouvoir ont incarné en Afrique cet espoir.³²

La troisième forme de révolution est agraire. Il s'agit de la création d'une véritable paysannerie parcellaire dans cet oasis logé entre le Sahel et le Sahara qu'est le Delta intérieur du Niger. Cette révolution agraire aura un triple contenu.

Le premier est d'ordre foncier. Les paysans ouest-africains seront désormais sécurisés sur des terres aménagées avec leur participation entière et volontaire. Le second est d'ordre technique. Il s'agira d'une modernisation à grande échelle du secteur agricole de la CEDEAO, dont les États qui la composent ont besoin d'être « remusclés » pour faire face à toutes leurs fonctions régaliennes perdues. L'expérience du DIN pourra faire l'objet d'une duplication dans d'autres zones humides de la CEDEAO. En fait, il s'agit d'amorcer le saut qualitatif d'une agriculture à tendance auto-subsistante dominante certes, marchande aussi, dans les zones agro-écologiques soudaniennes et saharo-sahéliennes vers celle qui s'attellera à cultiver des produits destinés d'abord à la consommation interne de

la CEDEAO. Répétons-le une fois encore, la révolution agraire annoncée ne se fera pas sur la base du salariat agricole.

Une seconde option pourrait être aussi envisagée à propos du Delta intérieur du Niger : celle de sa transformation en patrimoine commun inaliénable de la CEDEAO aux paysans ayant participé directement et pleinement aux aménagements. C'est dire que les attributions de parcelles aménagées avec leur concours, ces bénéficiaires et leurs héritiers en disposeront *ad aeternam* tant qu'ils les exploiteront. Mais ils n'auront pas le droit de les vendre, ni de les louer. Ils peuvent les prêter sans compensation financière ou en nature. Ce faisant, les bénéficiaires des terres aménagées du DIN seront les copropriétaires avec les États qui auront préalablement pris le soin de les immatriculer dans le domaine privé de la CEDEAO. Ainsi, ni la CEDEAO, ni les attributaires ne pourront vendre à qui que ce soit, à un quelconque État tiers la moindre portion des terres aménagées. Les millions d'exploitants familiaux, qui désormais vivront dans le nouveau Delta intérieur du Niger, seront des propriétaires terriens sans titre foncier individuel, mais ayant une sécurité foncière absolue. Ils ne pourront aucunement en être évincés, sous aucun prétexte. Ils seront dans un tel cas de figure des propriétaires terriens d'un type nouveau.

Le troisième contenu de cette révolution agraire, la plus forte de conséquences, est le changement de direction des courants d'échanges en Afrique de l'Ouest. Le développement de la production à une telle échelle en produits destinés au marché intérieur de la CEDEAO entraînerait un rééquilibrage salutaire des courants d'échange commerciaux entre les pays sans frontières maritimes et les pays côtiers. En outre, la très forte croissance démographique au sein de la CEDEAO, et subséquentement la non moins forte croissance des villes et bourgs secondaires de l'intérieur de la région, milite en faveur de cette option hautement politique et économique. Par ces rééquilibrages, l'Afrique de l'Ouest se donnerait une chance unique de rompre avec le commerce colonial et néocolonial. Le café, le cacao, l'arachide, les bananes, les ananas, etc., dont l'exploitation constituait la base des échanges entre les anciennes métropoles et l'Afrique de l'Ouest, pèseront désormais nettement moins dans la balance commerciale de la Communauté de la CEDEAO, ainsi que dans la formation du PIB.

La mer fut la porte d'entrée des Européens en Afrique depuis la traite négrière jusqu'à nos jours. La mer constitue, pour nous Africains, la voie de sortie de nos produits du cru vers l'Europe et aujourd'hui le reste du monde.

En mettant en valeur les immenses ressources naturelles de l'intérieur des terres, la CEDEAO se donne les moyens d'un réel développement basé sur la souveraineté alimentaire. Si l'Europe s'est unie autour du charbon et de l'acier, puis de la politique agricole commune et de la monnaie unique qui a suivi, l'Afrique de l'Ouest, quant à elle, devra construire son développement comme

les pays asiatiques ou le Brésil à partir du combat contre la faim, la malnutrition et la famine.

C'est en ce sens que la mise en valeur du Delta intérieur du Niger et des autres zones humides de la CEDEAO sur la base de l'effet de masse me paraît être un facteur incontournable pour le succès de l'intégration régionale et de l'exploitation commune des ressources naturelles au profit des habitants.³³ Sans distinction aucune. Les trois catégories de souveraineté auront dans cette perspective une réelle chance de se réaliser : la souveraineté alimentaire, la souveraineté politique et la souveraineté économique. Car un des effets immédiats est l'amenuisement de la très forte dépendance à l'égard de quelques cultures de rente et de quelques deux ou trois autres produits miniers destinés à l'exportation.

Bref, il s'agit de réinventer une autre Afrique de l'Ouest en lieu et place de celle d'aujourd'hui. Du reste, il en est de même pour toute l'Afrique. L'Afrique dans laquelle nous vivons en cette fin de la première décennie du XXI^e siècle continue d'être, certes de façon bien terne, un prolongement quand même de l'histoire de l'Europe des XIX^e et XX^e siècles.

Une Afrique de l'Ouest, une Afrique tout court réinventrice de sa propre histoire présente et à venir doit au moins remplir simultanément les quatre conditions suivantes :

1. la constitution d'une forte masse critique d'Africains bien formés dans tous les domaines des sciences et des techniques ;
2. l'émergence concomitante de milliers de leaders qui font corps avec les sociétés africaines et capables de fixer des objectifs clairs et partagés par la majorité de leurs concitoyens ;
3. concevoir et mettre en œuvre sur une longue durée (deux ou trois générations) des actions conduisant à la réalisation des objectifs fixés ;
4. aimer son pays, aimer l'Afrique, avoir l'estime de soi.

En ces temps de raréfaction des repères solides, de l'amour de la patrie, de l'amour de notre continent, ces trois ressorts psychoaffectifs devraient constituer de puissants levains pour faire monter la pâte africaine à refaçonner nécessairement.

L'Afrique a une revanche à prendre sur l'histoire. Elle en a virtuellement les moyens. Il faut qu'elle croie en elle-même et en ses chances et capacités de relever ce défi. Les peuples d'Asie l'ont compris et l'ont aussi prouvé. L'Afrique, à partir d'une trajectoire historique très différente de celle de l'Asie, peut et doit cesser d'être le souffre-douleur et le porte fardeau de l'humanité ici et maintenant.

Notes

1. Ces rapports de synthèse ainsi que beaucoup d'autres communications fourmillent de données provenant des sources de CIA World Facebook 2009, de FAOSTAT 2010, de la FAO 2009 sous forme d'estimations faites en graphiques, fromages et tableaux statistiques que je n'ai pas cru nécessaire de reproduire ici.
2. Cf. la Conférence Mondiale sur l'alimentation en 1974 et le Sommet mondial de l'alimentation tenue en 1996 au cours duquel la FAO élargit quelque peu le contenu de la notion de sécurité alimentaire. Le contenu de ce concept de sécurité alimentaire sera amélioré en 2001. Le champ de la sécurité des pays africains s'est considérablement élargi pour englober celui des besoins alimentaires.
3. En ce qui concerne l'Afrique, elle est mondialisée depuis près de cinq siècles.
4. Il n'est pas du tout sûr que l'ensemble des PED et des PMA veuillent suivre les Altermondialistes sur ce terrain pour des raisons évidentes de manque de cohésion et de solidarité au sein de ce front.
5. C'est Via Campesina qui a été la première en 1996 à donner une définition précise de ce concept qui a fait école depuis, avec l'articulation indissociable du droit et du politique à propos des besoins alimentaires, que jamais un quelconque jeu du marché ne peut réfuter. En 2002, People's Food Security Network emboîte le pas en étendant la première définition de la souveraineté alimentaire donnée par Via Campesina aux questions écologiques (la durabilité) concernant les communautés locales.
6. La diaspora africaine à travers l'Europe, l'Amérique du Nord (USA et Canada) et l'Amérique latine, le Brésil en tête, et enfin les Antilles, constituent la 6ème région certes éclatée mais fortement significative.
7. Ils appellent racines et tubercules consommées en Afrique : le manioc, l'igname, le taro, etc., produits surtout en zones forestières et côtières.
8. L'Afrique subsaharienne et ses potentialités agricoles ne devraient pas connaître un déficit alimentaire, encore moins la faim. Cependant les chiffres dont on dispose n'invitent guère à l'optimisme sur le front de la lutte contre la crise alimentaire et la malnutrition dans la CEDEAO. Selon la CNUCED, avec un PIB annuel par habitant de 500 \$ US, 1170 \$ US en moyenne pour les pays en développement (PVD), la CEDEAO apparaît comme une des zones les plus pauvres du monde : avec 13 pays sur 16, la CEDEAO regroupait en 2006 40% des Pays les Moins Avancés (PMA) de l'Afrique subsaharienne.
9. Depuis quelque temps et sans surprise, le NEPAD, pataugeant, a fini dans la corbeille de l'Union Africaine (UA) sous la forme d'une Agence.
10. <http://www.gabrielperi.fr/communicationdejeanchristophe>
11. Source : copyright (C) *Sidwaya*-novembre 2009 <http://www.sidwaya.bf/spip.php?article 3601>.
12. Essor, 2009, 04,01.
13. En plus des différentes confitures et autres marmelades à base de mangues, l'Inde fabrique de la farine de mangue.
14. Source : CEDEAO – Mali – Union africaine. Mali : revue des efforts de développements dans le secteur agricole.
15. Ce déficit quasi structurel en riz fait les choux gras du lobby des importateurs de riz, en particulier pendant les mois de Ramadan et le mois qui le précède. Le lait, le sucre et les pâtes alimentaires sont importés en plus grande quantité durant ces mêmes

- mois. Les consommateurs en ces périodes payent une note salée pour obtenir ces produits.
16. Il est nécessaire de tenir compte très fortement des changements climatiques intervenus depuis 50 ans et qui ont eu des effets sur le débit du Niger. Faut-il aussi rappeler l'ensablement accentué du lit majeur du Niger qui exigera un dragage profond pour faciliter l'écoulement des eaux ?
 17. Je sais par ailleurs que les attributions de terres à grande échelle ont suscité beaucoup d'émoi et de suspicion dans les milieux avisés et dans toute la zone de l'ON à l'endroit du gouvernement malien.
 18. Le commentaire qui accompagne le tableau est de la Direction générale de l'ON.
 19. Plusieurs juristes portent sur ce principe hérité de la colonisation de sérieuses réserves et le critiquent surtout par rapport aux droits coutumiers.
 20. Encore une fois la liste nominative des attributions n'est pas du tout exhaustive. En effet, les attributions totales, selon la Direction générale de l'ON, sont de l'ordre de 645 250 ha, comme indiqué plus haut dans leur tableau. Cette différence de plus de 144 000 ha s'explique par la non prise en compte de beaucoup d'autres attributions, comme celles annoncées de l'État sénégalais par exemple.
 21. C'est le lieu de se rappeler les conditions de la constitution du démembrement, puis de la reconstitution de l'ancienne Haute-Volta en 1932 et en 1947.
 22. Depuis bientôt une dizaine d'années s'accroissent les ventes, les locations et les sous-locations des parcelles parmi les colons au vu et au su des autorités technico-administratives de l'ON.
 23. CSCRP : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Lutte contre la Pauvreté
 - LOA : Loi d'Orientation Agricole
 - SDDR : Schéma Directeur du Développement Rural
 - PNE : Programme National de l'Eau
 - PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire
 24. La Première République n'a pas eu assez de temps. Elle n'a duré que 8 ans au cours desquels elle a inscrit à son actif la première et l'unique tentative d'industrialisation du Mali.
 25. Les résultats de l'étude de la Royal Haskoning ont été restitués sous forme de power point qui est jointe à l'étude elle-même contenu dans un volume de 182 pages.
 26. Source: <http://hco.net/maazine/edition-coup-de-coeur/delta-interieur-du-niger.htm>
 27. D'autres auteurs comme Jean Gallais et certains chercheurs plus jeunes y dénombrent beaucoup plus de sous-zones naturelles ou sous-delta.
 28. Le Delta intérieur du Niger en comporte trois qui sont :
 - a. Le Delta mort qui abrite l'Office du Niger ou Delta Supérieur.
 - b. Le Delta vif ou Delta Central : elle forme la zone inondée.
 - c. Le Delta inférieur : il est celui des zones lacustres.
 29. Il s'agit : du Titre 10, Article 48 de la Constitution de 1960.
Du Titre 11, Article 70 de la Constitution de 1974.
Du Titre 15, Article 117 de la Constitution de 1992.
 30. Il faut savoir qu'en particulier dans ces deux deltas, l'eau, la terre et les pâturages ne sont pas d'un accès libre mais inégal comme dans le reste du sud du Mali. En cas d'aménagement, nécessairement compte sera tenu de cette situation proche d'un

modèle d'appropriation de type féodal ou quasi féodal où le métayage et les résidus de l'esclavage sont biens présents.

31. Dans le même registre, il faut rappeler aussi l'expérience tardive et éphémère du Parti du regroupement africain (PRA) qui était un regroupement de partis en Afrique de l'Ouest. D'autre part, il est indispensable de rappeler le combat très significatif de facture panafricaine de l'UGTAN (Union générale des travailleurs d'Afrique noire).
32. Ce n'est pas le lieu de développer davantage ce point de vue.
33. Je n'ai abordé ici que le cas de l'agriculture, les autres secteurs comme les mines, les transports, les différents secteurs de l'industrie sont passibles du même mode d'analyse et surtout d'actions.

Bibliographie

- Achoundong, G. et Baker F. T., 2006, *Deux nouvelles de rimore du Cameroun, Adansonia, série 3, 28 (1), p. 129-136*
- Amin, S., 1965, *Trois expériences africaines de développement. Le Mali, la Guinée et le Ghana*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Flore analytique du Bénin*, Université d'Abomey, Calavi-Bénin, Tomes 1 et 2.
- Bagayogo, I., 1982, *Emergence d'une bourgeoisie agraire au Mali : l'exemple des producteurs de la région de Bamako*, 311 p. Doctorat de troisième cycle, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Bagayogo, S., Coulibaly, B. S., *Aperçu sur les politiques agricoles du Mali*, document de travail, 2010:41.
- Bagayogo, S., Sanogo, O., *Sécurité alimentaire au Mali*, document de travail, 2010:6.
- Bagayogo, S., 1998, *Le cheminement du Mali vers un espace politique pluriel*, édition Centre
- Bazika, J.-C. B., *Quelles stratégies pour atteindre la souveraineté alimentaire ?*, 2007:13, www.gabrielperi.fr
- Banque mondiale, *Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Mali*, rapport provisoire, 2006:146.
- Blein R. *et al*, *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, 2008, p.17-70
- Diarra, B., 2007, *Le projet de barrage de Talo ou la difficile gestion des ressources naturelles partagées dans le contexte actuel de décentralisation au Mali. L'outil télédétection et SIG comme technique d'aide à l'analyse et à l'intervention*, Rapport d'étape, Phase I ; ISFRA-IRD-Bamako.
- Diarra, Y. M., *La question foncière, un enjeu de la politique de décentralisation en milieu rural au Mali, une étude documentaire de la région de Kayes*. Thèse de doctorat, Université de Bamako, option sociologie, 2007:240.
- Direction générale de l'Office du Niger, *Note sur la programmation et cartographie des investissements publics et privés en zone office du Niger pendant la période du contrat plan 2008/2012*, 2009:15.
- Djiré, M., Keita, A., Maïga, A., *Etude « Cadre législatif et réglementaire du foncier agricole »*, Rapport provisoire, 2010:75.
- Djiré M., Keita A., Maïga A., *Etude « Diagnostic du foncier agricole »*, 62 p.
- Djoliba, Bamako, 2010:58.

- Duncan, B., Dembélé, N., Kelly, V., Staatz, J., Atteinte de la sécurité alimentaire au Mali : Enjeux et besoins d'investissements, USAID Mali, 2010:7.
- Duncan, B., John, S., Dembélé, N., Les défis de la sécurité alimentaire au Mali : aperçu général, USAID Mali, 2010:7.
- Gallais, J., 1994, *Hommes du sabel. Espaces temps et pouvoirs. Le Delta intérieur du Niger 1960-1980*, Paris, Flammarion, 289 p., <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/politiques-agricoles/articles/article/la-politique-agricole-de-la-cedeao>.
- Mané, J.-P., 2010, « Sécurité alimentaire en Afrique : La CEDEAO et le CILSS s'engagent », www.inter-reseaux.org.
- Magasa, A., 1979, *Papa Commandant a jeté un grand filet devant*, Paris, Maspéro.
- Millennium Challenge Account, Projet d'irrigation de bénéficiaire composante : aménagement hydro-agricole, rapport d'étude d'impact sur l'environnement, étude réalisée par CDM One Cambrige, Volume III, rapport final, 2009:134.
- Ministère de l'Agriculture, 2005, *Evaluation de la pauvreté en zone office du Niger*, Rapport provisoire, 2005:158.
- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali, 2010, *Le Delta intérieur du Niger. Vers une vision commune de développement ; Option stratégiques 2010-2030*, Royal Haskoning, Altenburg & Wymenga, GID (Power Point).
- Ministère de l'environnement et de l'assainissement, *État des lieux du Delta intérieur*, Bamako, 2010:182.
- Ministère de l'industrie, des investissements et du commerce, *L'industrie au Mali : l'heure du bilan et des nouvelles initiatives*, 2010:9.
- Ministère du développement rural du Mali, *Inventaire des politiques agricoles au Mali, Projet d'appui aux structures associations et aux organisations paysannes (PASAOP)*, 2004:19.
- Ministère du développement rural et de l'eau, *Etude du schéma directeur pour la zone de l'office du Niger*, rapport principal, 2001:88.
- N'Dao B., *Les mesures de protection nécessaires pour le développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest (Le TEC de la CEDEAO)*, Bruxelles, 2009:13.
- Mohamed Lassana Doumbia, *Conclusions des travaux du 10e Forum de Bamako, l'Afrique 50 ans après : le défi alimentaire et de la faim*, 2010. www.Forum.deBamako.org/news.php.
- République du Mali, 2002, Code de l'eau, Loi N° 02-006/du 31 janvier 2002, *Journal officiel*, 2002:26.
- République du Mali, Loi d'orientation agricole, Loi n° 06-045 du 05 septembre 2006:43.
- République du Mali. Ministère du Développement rural et de l'eau. Office du Niger, *Etude du schéma Directeur d'aménagement pour la zone de l'Office du Niger, Phase 1B : Ebauche de scénarios de développement à moyen et long terme*, Rapport principal, 2001:88.
- Bleïn, R., Soulé, B. G., Faivre D. B., Yérima, B., *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, IRAM, 2008:17-70.
- Rose, M., « Relief, hydrographie et géomorphologie », in *Atlas du Mali*, 2001:10-13, Paris, Editions *Jeune Afrique*.
- Sanankoua, B., (eds), *Les États-nations face à l'intégration régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007:231.

- Sylla, K., « Autosuffisance alimentaire, sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire : quelles implications pour les politiques agricoles ? », *Agrovision*, n° 3, mai 2007.
- Traoré, N., Tangara, M., Keita, M. S., Inventaire des politiques agricoles au Mali, Forum du tiers monde, Dakar, 37 p. Résultats du Programme de recherche « La nouvelle question agraire : quels avenir pour les agricultures et les sociétés paysannes en Afrique de l'Ouest ? » Forum du tiers monde, Grand atelier du FTM, organisé à Dakar du 2 au 4 novembre 2004.
- UEMOA, *Etude de la définition des grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA*, Volume 1, Rapport final, 2001:126.
- UEMOA, 2001, *Etude de la définition des grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA*, Volume 2, Annexe, 119 p., www.inter-reseaux.org : La politique agricole de la CEDEAO : ECOWAP, 18 janvier 2010:11.